

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PETR DU PAYS DE COCAGNE 2021-2026



ENTRE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Cocagne,

Représenté par Mr Bernard CARAYON, Président,

Ci-après désigné par « le PETR » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Catherine FERRIER, Préfète du Tarn,

Ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,

EN ASSOCIATION AVEC :

- **La Communauté de communes Tarn Agout (CCTA)**, représentée par Mr Gérard PORTES, Président ;
- **La Communauté de communes du Lautrécois – Pays d'Agout (CCLPA)**, représentée par Mr Thierry BARDOU, Président ;
- **La Communauté de communes Sor et Agout (CCSA)**, représentée par Mr Sylvain FERNANDEZ, Président ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT	4
Présentation du territoire	
ARTICLE 2 : AMBITIONS DU TERRITOIRE DU PAYS DE COCAGNE	10
ARTICLE 3 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES	12
ARTICLE 4 : PLAN D’ACTIONS	13
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat.....	22
4.2 Validation des actions.....	22
4.3 Actions de coopération interterritoriale	23
ARTICLE 5 : MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE	23
ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	23
6.1 Dispositions générales concernant les financements	23
6.2 Le territoire du Pays de Cocagne.....	24
6.3 L’Etat, les établissements et opérateurs publics	24
6.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	25
6.5 Maquette financière	25
ARTICLE 7 : GOUVERNANCE DU CRTE	25
7.1 Comité de pilotage	25
7.2 Comité technique.....	26
ARTICLE 8 : SUIVI ET EVALUATION DU CRTE	26
ARTICLE 9 : RESULTATS ATTENDUS DU CRTE	26
ARTICLE 10 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE	26
ARTICLE 11 : EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE.....	27
ARTICLE 12 : RESILIATION DU CRTE.....	27
ARTICLE 13 : TRAITEMENT DES LITIGES	27
ANNEXES.....	28
Annexe 1- Diagnostic de territoire	
Annexe 2- Orientations stratégiques et mesures opérationnelles	
Annexe 3- Fiches-mesures	
Annexe 4- Liste indicative de projets	
Annexe 5- Annexe financière	
Annexe 6- Maquette financière 2021	

PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR du Pays de Cocagne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

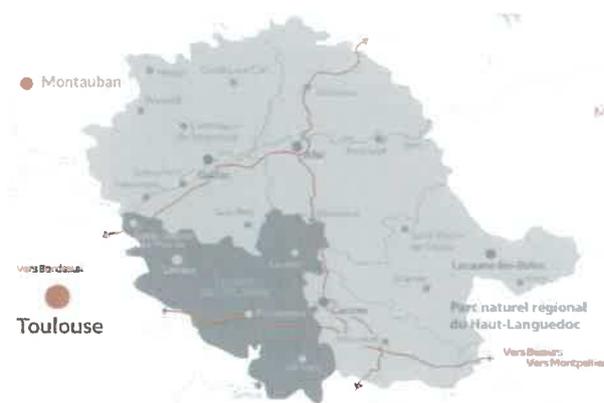
Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire du Pays de Cocagne et les Communautés de communes qui le constituent ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Présentation du territoire du Pays de Cocagne

(voir le diagnostic complet en annexe 1)



Le Pays de Cocagne, situé au sud-ouest du département du Tarn, est constitué de 75 communes, regroupées en 3 communautés de communes :

- Communauté de communes Tarn Agout ;
- Communauté de communes Lautrécois - Pays d'Agout ;
- Communauté de communes Sor et Agout.

Il couvre une superficie de 1 022 km² et compte une population de 68 000 habitants, soit une densité moyenne de 66,5 ha./km².

Cet indicateur recouvre toutefois de fortes disparités infra-territoriales. À l'Ouest la Communauté de communes Tarn Agout offre une densité de 110 hab./km², contre 61 hab./km² sur la Communauté Sor et Agout et seulement 37 hab./km² sur la Communauté du Lautrécois - Pays d'Agout au centre. Il révèle surtout la proportion importante de petites communes rurales : sur les 75 qui composent le Pays, 59 ont moins de 1 000 habitants, dont 43 moins de 500.

Le Pays se positionne à la croisée entre les agglomérations de Toulouse (1,2 millions d'habitants) à l'Ouest, de Castres-Mazamet (78 000 habitants) à l'Est et du Grand Albigeois (81 000 habitants) au Nord.

Constitué fin 2004 en association, le Pays s'est transformé en syndicat mixte (PETR) en juillet 2015. Son périmètre initial a subi plusieurs transformations au fil du temps et s'est récemment élargi à la Communauté de communes de Sor et Agout qui adhérait auparavant au Pays de l'Autain. Sa cohésion interne et sa dynamique de projets restent donc encore à conforter.

Une démographie dynamique

Depuis deux décennies, le territoire a connu une forte croissance démographique, sous l'effet conjugué de l'autoroute A68 et du desserrement des agglomérations de Toulouse et de Castres-Mazamet.

En l'espace de 20 ans, il a ainsi gagné près de 20 000 nouveaux habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 2%, parmi les plus élevés du département du Tarn, qui tend toutefois à s'atténuer depuis quelques années (+ 1 700 hab. entre 2013 et 2018, soit +0,5% par an).

Cet essor démographique se polarise surtout sur les extrémités Ouest et Est du Pays, à proximité des bassins d'emplois toulousain et castrais et le long des principaux axes de communication mais il se diffuse peu à peu vers la majeure partie du territoire. Il est porté de manière déterminante par les flux migratoires et les nouveaux arrivants qui sont composés en majorité de jeunes ménages actifs.

Cette croissance devrait se poursuivre au cours des deux prochaines décennies, avec l'étalement de la métropole toulousaine et la mise en service de la future autoroute Toulouse-Castres (A 69) prévue d'ici 2025. Les projections établies par les deux SCoT du PETR estiment en effet à près de 17 000 le nombre d'habitants supplémentaires d'ici 2035 (+ 13 000 sur le territoire Tarn Agout et + 4 000 sur Sor et Agout) et ces chiffres ne tiennent pas compte du Lautrécois Pays d'Agout.

La répartition par tranches d'âge révèle une structure de population sensiblement plus jeune que sur le reste du département, notamment à l'Ouest du territoire. Les moins de 25 ans forment 25% de la population totale. Cela n'exclut pas dans le même temps un phénomène de vieillissement de la population, qui est surtout marqué sur les zones rurales du centre et de l'Est du territoire. Les plus de 60 ans représentent 26% de la population du Pays et les plus de 75 ans, 10%.

Une offre de services relativement satisfaisante autour des bourgs-centres

L'armature urbaine du territoire apparaît assez équilibrée. Lavaur (11 000 hab.) se distingue en qualité de petite ville. C'est un pôle important qui regroupe la majorité des équipements et des services de

proximité avec la présence de lycées, d'un hôpital public et de la plupart des spécialités médicales, ainsi que de grandes surfaces commerciales. Son attractivité rayonne sur la grande moitié Ouest du périmètre du Pays.

A un niveau inférieur, on trouve un maillage de bourgs-centres relativement bien répartis sur l'ensemble du territoire : Saint-Sulpice-la-Pointe, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout, Puylaurens, Saix, Sémalens, Soual et Dourgne. Ces pôles intermédiaires disposent des services essentiels à la population de leurs bassins de vie respectifs : services publics, crèches, établissements scolaires, centres de loisirs, maisons de retraite, services de santé, ...

De manière générale, le territoire bénéficie d'une couverture en services relativement satisfaisante :

- **Education** : 9 écoles maternelles, 23 écoles élémentaires et 31 écoles primaires ; 8 collèges dont 6 publics et 2 privés ; 3 lycées dont 1 lycée d'enseignement général et 2 lycées agricoles ;
- **Sécurité** : 6 brigades de gendarmeries et 5 centres de secours et d'incendie ;
- **Poste** : 17 points de contact dont 10 bureaux de poste, 7 agences communales postales et 2 relais commerçants ;
- **Maisons France Services** : 4 maisons aujourd'hui en fonctionnement (Lavaur, Saint-Sulpice, Serviès et Puylaurens), 1 MSAP (Dourgne) et un projet de France Services candidat à la labellisation (Sémalens) ;
- **Petite enfance et enfance-jeunesse** : 13 crèches, 2 micro-crèches et 2 lieux-passerelles (416 places) ; 3 relais d'assistantes maternelles (1 200 agréments) ; 12 centres de loisirs (ALSH) ;
- **Vieillesse** : 8 EHPAD et 2 maisons de retraite non médicalisées (680 lits) et 2 foyers-logements (100 places) ;
- **Handicap** : 3 établissements d'accueil pour enfants et 9 structures pour adultes ;
- **Santé** : environ 400 professionnels de santé dont 58 médecins-généralistes ; un éventail à peu près complet de spécialistes à Lavaur ; plusieurs structures de soins collectives, tant publiques (2 MSP à Soual-Sémalens et à Verdalle, Pôle de santé de Vielmur) que privées (2 pôles médicaux à Lavaur et 1 à Saint-Sulpice) ;
- **Culture** : une offre assez inégale, composée de 10 bibliothèques-médiathèques, 2 cinémas (Saint-Sulpice et Lavaur), 2 antennes du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (Saint-Sulpice et Lavaur), 1 Musée de France (Musée du Pays Vaurais) ; de nombreuses associations culturelles de qualité (arts plastiques, spectacle vivant) mais qui pâtissent toutefois d'un manque de salles adaptées ; un important réseau de structures socio-culturelles et associations d'éducation populaire (foyers ruraux, MJC) ;
- **Sports** : une assez bonne couverture pour une majorité d'installations (terrains de grand jeu, courts de tennis, équipements équestres, boulodromes, golf 18 trous, circuits et pistes de sports mécaniques, sites d'activités aériennes, ...) mais une part non négligeable d'infrastructures vieillissantes ; un déficit de centres aquatiques de qualité, malgré l'inauguration prochaine de la piscine communautaire L'Ô Pastel à Lavaur et de salles multisports.

Principaux défis à relever :

- Préserver le maillage des services publics de proximité ;
- Compléter l'offre d'accueil et d'animation pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse ;
- Consolider l'offre de soins, notamment sur les zones les plus fragiles ;
- Développer et diversifier les formules d'accueil collectives pour les personnes âgées ;
- Moderniser les équipements sociaux, culturels et sportifs, améliorer leur mise en réseau et la mutualisation des usages.

Un habitat assez peu diversifié, dominé par les maisons individuelles

Le parc résidentiel se compose à 88,5% de maisons individuelles et 11,5% de logements collectifs (appartements). Les résidences principales représentent 88,3% du total, contre 4% à peine pour les résidences secondaires. Le nombre de logements vacants s'élève quant à lui à 7,7% avec des disparités intra-territoriales : le cœur du Pays (Pays d'Agout, Puylaurentais) enregistre les plus forts taux de vacance, tandis que les zones situées aux extrémités Ouest et Est, soumises à une forte pression de la demande, ont des taux bien inférieurs à la moyenne départementale.

Ce parc de logements se caractérise par ailleurs par :

- Une relative ancienneté : plus de 40% des résidences principales ont été construites avant 1970 et la majorité d'entre elles présentent des performances thermiques médiocres ;
- La faible part de l'offre locative (à peine 26%) et en particulier du logement social ;
- La faible proportion des logements de petite taille qui ne représentent que 17,5% du parc.

Principaux défis à relever :

- Développer un habitat plus économe de l'espace, notamment en unités collectives ;
- Rénover le parc de logements vieillissants des cœurs de bourg pour renforcer leur attractivité et lutter contre la précarité énergétique ;
- Diversifier les types d'offres afin de répondre aux besoins de différentes catégories de population (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées) et permettre des parcours résidentiels complets.

Un tissu économique équilibré, marqué par l'importance relative de l'industrie et de l'agriculture

Emploi

Le Pays de Cocagne se situe à cheval sur 2 grandes zones d'emplois aux caractéristiques et aux évolutions contrastées :

- A l'Ouest, le bassin d'emplois de Toulouse (1,4 million d'habitants – 608 000 emplois) qui englobe le territoire Tarn Agout, l'Ouest du Pays d'Agout jusqu'à Saint-Paul-Cap-de-Joux et de Sor et Agout autour de Cuq-Toulza ;
- A l'Est, le bassin de Castres-Mazamet (133 000 habitants – 49 000 emplois), auxquels se rattachent le Laurécois, l'Est du Pays d'Agout et la majeure partie de la Communauté Sor et Agout.

Comme tous les territoires sous influence métropolitaine, un nombre important d'emplois est pourvu à l'extérieur. L'indicateur de concentration d'emploi est ainsi de 69% à l'échelle du Pays (contre 91% au niveau du Département), avec de fortes disparités territoriales. Il atteint 83% en Tarn Agout où les flux domicile-travail sont principalement dirigés vers l'agglomération toulousaine (près de 5 000 flux quotidiens sortants). Il est de 52,5% sur la Communauté de Laurécois – Pays d'Agout et de 61% sur la Communauté Sor et Agout où les flux sortants se font principalement en direction du pôle d'emplois de Castres – Mazamet (respectivement 1 250 et 3 300 flux journaliers).

Le Pays de Cocagne présente un tissu économique assez diversifié, dominé par le secteur tertiaire mais dans lequel les activités productives (agriculture et industrie) conserve une place relativement importante.

Industrie

Le secteur industriel fait coexister des activités traditionnellement ancrées telles que l'agro-alimentaire et la pharmacie et des filières nouvelles. La dermo-cosmétique occupe une place très importante avec les *Laboratoires Pierre Fabre* qui emploient près de 1 000 salariés sur les sites de Soual et de Lavar et contribuent à l'activité de nombreux sous-traitants. Au cours des dernières décennies, le tissu industriel s'est enrichi par l'émergence progressive de nouveaux créneaux : transformation de matières plastiques, mécanique, réseaux électriques, matériaux de construction, biologie moléculaire, imprimerie, logistique, ... Ces activités industrielles se concentrent surtout aux extrémités du territoire, à proximité des pôles d'emplois toulousain et castrais et des principaux axes routiers (A68, D630, D112 et N126).

Les collectivités locales ont opéré d'importants investissements pour créer des zones d'activité destinées à attirer ces nouveaux acteurs industriels et accueillir les entreprises locales en développement. Ces zones sont aujourd'hui une vingtaine sur l'ensemble du territoire. Elles représentent un foncier de plus de 600 hectares. Les principales sont situées à Soual (« La Prade »), à Lavar (« Les Cauquillous ») et à Saint-Sulpice-la-Pointe (« Les Cadaux ») et un nouveau parc d'activités, d'envergure régionale (« Les Portes du Tarn ») est actuellement en cours d'aménagement, à Saint-Sulpice, à la pointe Ouest du territoire.

Principaux défis à relever :

- Définir une stratégie globale d'accueil des entreprises et aménager de nouveaux fonciers, dans une logique de sobriété, en lien avec la future autoroute A69 ;
- Qualifier l'offre des zones d'activités existantes, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et améliorer les taux d'occupation ;
- Développer de nouveaux produits immobiliers locatifs ;
- Consolider les services d'appui et d'accompagnement des entreprises dans les diverses phases de développement : création, formation/recrutement, transmission/reprise, etc.

Agriculture

Les terres agricoles occupent 63% de la surface totale du Pays et plus de 1 200 exploitations sont aujourd'hui en activité. Plusieurs systèmes agricoles coexistent au sein du territoire : une production majoritairement céréalière à l'Ouest et sur la plaine castraise ; une tradition d'élevage encore bien présente au Sud, vers la Montagne Noire, sur le territoire Sor et Agout ; un système mêlant polycultures-élevage et poly-élevages, principalement au Nord du territoire, sur le Laurécois – Pays d'Agout. Cette agriculture repose sur de nombreux signes de qualité : ail rose de Lautrec, veau fermier du Lauragais, pois chiches et fruits du Vaurais, ...

L'ensemble des entreprises liées au secteur (exploitations agricoles, fournisseurs, clients) regroupe environ 2 200 emplois et génère un chiffre d'affaires annuel estimé à 400 millions d'euros. Toutefois, l'économie agricole est confrontée à d'importants défis :

- Diminution de la surface cultivée, surtout significative sur la partie Ouest du territoire, sous l'effet de l'urbanisation et de l'étalement résidentiel ;
- Baisse du nombre des exploitations ;
- Vieillesse de la population agricole et difficultés de transmission.

Principaux défis à relever :

- Protéger le foncier agricole contre l'étalement urbain et le mitage ;
- Accompagner le secteur agricole dans sa transition agro-écologique, afin de prévenir les risques liés au changement climatique ;
- Améliorer la valeur ajoutée à l'hectare pour favoriser la transmission des exploitations ;
- Développer les circuits courts alimentaires de proximité.

Commerce

Une gamme assez étoffée de commerces de proximité - alimentaires et non alimentaires - s'est développée sur ou à proximité des principaux bourgs-centres du territoire : Saint-Sulpice, Lavour, Puylaurens, Saix ou Soual. Cette répartition géographique relativement bonne permet de limiter, en partie, le phénomène d'évasion commerciale vers les agglomérations voisines au territoire (Toulouse, Castres, Albi).

Ce tissu commercial reste cependant fragile. Sur les principaux pôles urbains, une part croissante des achats, notamment alimentaires, s'effectue dans les grandes et moyennes surfaces situées en périphérie, au détriment des centres-villes qui tendent à perdre de leur vitalité. Par ailleurs, le maintien des petits commerces de proximité s'avère problématique, non seulement sur les communes rurales, mais aussi sur certains pôles de proximité (Vielmur-sur-Agout, Cuq-Toulza, Sémalens, ...).

Principaux défis à relever :

- Redynamiser l'activité commerciale dans les centres-bourgs ;
- Contribuer au maintien des derniers commerces dans les pôles intermédiaires et les villages ;
- Accompagner l'adaptation des commerces à l'évolution des besoins et des modes de consommation.

Tourisme

Le Pays de Cocagne se présente comme une destination touristique d'excursions et de courts séjours, autour d'activités culturelles et de plein air, pour une clientèle principalement régionale.

Le poids du tourisme y est encore limité. Bien que qualitative, l'offre d'hébergements marchands reste faible en volume : à peine 2 950 lits, soit 8% de la capacité d'accueil départementale. De plus, le territoire ne compte pas de sites de visite majeurs. La fréquentation annuelle moyenne est évaluée entre 450 et 500 000 nuitées, pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 20 millions d'euros.

Le territoire dispose pourtant de réels atouts pour développer ce secteur d'activité :

- un positionnement privilégié, au cœur d'un triangle formé par Toulouse, Albi et Carcassonne ;
- un patrimoine bâti et vernaculaire riche : villages de caractère, églises, châteaux, moulins, pigeonniers, ... ;
- un panel diversifié d'activités de loisirs : trois bases aquatiques (Aquaval, Base des Etangs à Saïx et Ludolac à Saint-Lieux-lès-Lavaur), des sentiers de randonnée, de nombreuses fermes équestres, le petit train de Saint-Lieux, ... ;
- des productions agricoles de qualité, un réseau de producteurs fermiers tournés vers la vente directe et de nombreux marchés de plein vent.

Le PETR a pour mission de fédérer et de coordonner les 3 offices de tourisme communautaires (6 bureaux d'informations, 10 agents permanents) et de promouvoir la destination « Pays de Cocagne ».

Principaux défis à relever :

- Consolider et qualifier l'offre touristique, autour des principales filières professionnelles (hébergements, restauration) et de quelques filières thématiques (bases de loisirs, activités de pleine nature, tourisme d'affaires, agritourisme) ;
- Renforcer la professionnalisation et la mise en réseau des offices de tourisme et des sites de visite du territoire ;
- Dynamiser la promotion du territoire, sous une marque commune « Pays de Cocagne » ;
- Accroître les retombées générées par le tourisme sur le tissu économique local.

Un territoire accessible, des mobilités quotidiennes fortement dépendantes de la voiture individuelle

Le Pays est globalement bien irrigué en voies de communication et en transports en commun, tant routiers que ferroviaires.

Sur le plan routier, l'Ouest du territoire est desservi par l'A68 qui relie Toulouse à Albi, grâce aux 2 échangeurs de Saint-Sulpice. Deux axes est-ouest (D630/D112 et N126) traversent le Pays et permettent de relier les principaux bourgs-centres entre eux et avec les agglomérations extérieures (Castres et Toulouse). Cette bonne desserte routière devrait encore s'améliorer avec la mise en service prochaine (2025) de l'autoroute Toulouse-Castres (A69) qui placera l'Est du territoire à moins d'une heure de la métropole toulousaine. Ce maillage routier sert de support à un dense réseau de lignes de bus (liO Tarn) : 11 lignes régulières sillonnent le territoire et relient ses principaux pôles urbains.

Le Pays dispose par ailleurs d'une bonne offre ferrée, avec un nœud majeur : la gare de Saint-Sulpice. Elle est empruntée par 4 lignes TER différentes, dont la ligne n°9 Toulouse – Castres qui dessert les gares de Lavaur, Damiatte et Vielmur-sur-Agout. Avec 75 trains par jour, elle joue un rôle important dans les flux pendulaires entre le territoire et l'agglomération toulousaine.

En dépit de cette offre de transports en commun, l'usage de la voiture individuelle reste très largement majoritaire dans les déplacements du quotidien : plus de 85% des flux quotidiens domicile – travail, ce qui génère de fortes consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre. Les solutions alternatives de mobilité restent encore trop peu nombreuses, ce qui pénalise fortement les publics non motorisés (personnes âgées, jeunes, ...).

Concernant la téléphonie mobile, la qualité de la couverture reste médiocre sur de nombreuses parties du territoire et des zones blanches subsistent. Le dispositif ciblé New Deal de l'Etat copiloté avec le Conseil départemental en lien avec les collectivités et les opérateurs contribue à résoudre progressivement les zones non ou mal couvertes. Au niveau de l'internet haut débit, de nombreuses zones – notamment du centre et du sud – sont encore insuffisamment desservies (débit <4 Mbit/s). Toutefois, les 3 communautés de communes ont signé en 2017 une convention-cadre avec le Département du Tarn pour mettre en

œuvre le réseau d'initiative publique (RIP) : celui-ci prévoit d'importants investissements pour le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné d'ici 2023-2024.

Principaux défis à relever :

- Développer l'intermodalité des moyens de transport, à partir des gares ferroviaires ;
- Favoriser le développement des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle (co-voiturage et autres modes collaboratifs, modes doux, ...) ;
- Poursuivre le déploiement de la fibre optique et améliorer l'accès au numérique.

Un environnement naturel de qualité mais une transition écologique et énergétique encore balbutiante

De manière générale, le Pays de Cocagne jouit d'un environnement et de paysages de grande qualité qui fondent en bonne partie son attractivité résidentielle.

Ce patrimoine naturel est toutefois fragile et il reste soumis à la menace des activités humaines (un modèle d'urbanisation et de développement économique jusqu'ici très consommateur d'espaces), ainsi qu'aux risques liés au changement climatique (inondations, îlots de chaleur, ...).

Depuis plusieurs années, des actions sont menées par un grand nombre de collectivités du territoire en vue de réduire les consommations en énergie (opérations de réhabilitation thermique de bâtiments, de modernisation de l'éclairage public, ...) et de développer les énergies renouvelables (installations photovoltaïques, centrale hydro-électrique de Fonteneau, ...). Bien qu'intéressantes, ces initiatives restent aujourd'hui souvent isolées les unes des autres. Une démarche plus globale et plus pro-active commence toutefois à s'esquisser. Ainsi, deux Plans Climat Air Energie Territoriaux sont ainsi actuellement en cours d'élaboration, par la Communauté de communes Tarn Agout (phase plan d'actions) et par la Communauté Sor et Agout (phase diagnostic).

Principaux défis à relever :

- Finaliser et mettre en œuvre les PCAET communautaires et rechercher des coopérations à l'échelle du Pays ;
- Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments public et du parc de logements privés ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables ;
- Préserver les ressources naturelles (trame verte et bleue, eau, air) et prévenir les risques liés au changement climatique.

ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE DU PAYS DE COCAGNE

Comme le met en évidence le diagnostic ci-dessus, le Pays de Cocagne se situe en **position charnière** entre la métropole régionale toulousaine à l'Ouest et l'agglomération de Castres-Mazamet à l'Est.

Depuis le début des années 1990, le territoire connaît de profondes mutations, liées en grande partie à l'étalement progressif de ces deux pôles urbains. Il enregistre une **croissance démographique soutenue**, portée par un solde migratoire positif et par l'**arrivée de nouvelles populations**, composées en majorité de jeunes ménages actifs et attirées par des coûts du foncier et de l'immobilier relativement accessibles et par un cadre de vie de qualité.

Cette croissance démographique - qui s'est toutefois atténuée au cours des dernières années - reste inégalement répartie. Le phénomène de **péri-urbanisation** se développe principalement aux extrémités Ouest et Est du Pays et le long des principaux axes de communication mais il tend peu à peu à gagner la majeure partie du territoire, même si la partie centrale conserve une forte prédominance rurale.

Cette attractivité résidentielle recompose les équilibres spatiaux et socio-économiques du Pays. Elle génère, sur les zones les plus attractives, des besoins importants en logements, en équipements (sociaux, culturels, sportifs, ...) et en services à la population que les collectivités locales - intercommunalités et communes - peinent à satisfaire, en dépit des lourds investissements consentis. Elle pose également des difficultés croissantes dans la gestion du foncier disponible, dans la mise à niveau des infrastructures urbaines et dans l'accès aux ressources naturelles.

En marge de ces espaces, les zones les plus rurales sont confrontées au vieillissement de la population et à la difficulté d'attirer ou de retenir de jeunes actifs. Leurs problématiques principales consistent dans le maintien d'une offre diversifiée de services publics et marchands et de commerces de proximité et dans le renforcement des liens avec les bourgs-centres qui structurent les bassins de vie.

Dès sa constitution au milieu des années 2000, le Pays de Cocagne s'est donné pour **ambition fondamentale** de chercher à **maîtriser les effets induits par l'étalement de la métropole toulousaine et, dans une moindre mesure, de l'agglomération castraise** et de créer les conditions pour **asseoir une attractivité non seulement résidentielle mais aussi économique**.

Le **projet de territoire** s'est ainsi construit autour de deux piliers majeurs :

- **pilier 1 : faciliter l'accueil et l'intégration des nouvelles populations**, tout en préservant les qualités paysagères, patrimoniales et identitaires du territoire qui fondent l'attractivité résidentielle du Pays ;
- **pilier 2 : soutenir le développement du système productif local** afin d'une part, de ne pas devenir un territoire-dortoir totalement dépendant des bassins d'emplois extérieurs et d'autre part, de pouvoir financer l'offre d'équipements et de services nécessaire à la qualité de vie et au bien-être de la population.

L'arrivée prochaine de l'autoroute Toulouse-Castres (A69) - dont les travaux devraient débuter en 2024 - constitue le **projet structurant majeur** du Pays de Cocagne pour les prochaines décennies et le **premier grand défi** auquel seront confrontés les élus du territoire. Représentant sans nul doute une opportunité de développement économique, cette infrastructure pourrait être également porteuse d'incertitudes potentielles en termes démographiques, urbanistiques et écologiques. Son aménagement imposera une réflexion stratégique coordonnée à l'échelle du Pays et articulée avec les partenaires extérieurs (État, Région, Départements) et les territoires voisins également concernés.

L'autre grand défi des prochaines décennies réside dans **l'adaptation du territoire au changement climatique**. Pour contribuer à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et à l'objectif REPOS de la Région Occitanie à l'horizon 2050, le Pays doit à présent se doter d'une véritable ambition et d'une stratégie territoriale en matière de **transition énergétique et écologique**, de manière à préserver et à valoriser la qualité de son environnement et de ses ressources.

Face à ces enjeux, le travail de concertation mené au cours des derniers mois entre les élus du PETR et de ses 3 intercommunalités, dans le cadre de l'élaboration du présent contrat, a permis de réactualiser ce projet de territoire et de réaffirmer **plusieurs ambitions fondamentales communes** :

➤ **Ambition n°1 : Valoriser notre cadre de vie et préserver notre identité**

Préserver la qualité de nos paysages et de nos ressources naturelles, assurer la mise en valeur économique de notre agriculture et de nos produits locaux, faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants, préserver l'« esprit de village » et les différentes formes de convivialité, etc.

➤ **Ambition n°2 : Rester un territoire vivant et actif, autonome vis-à-vis des grandes agglomérations voisines**

Contrôler l'afflux migratoire et l'urbanisation dans un contexte d'arrivée future de l'autoroute, maintenir et développer le tissu de commerces de proximité, développer l'offre en équipements et services à la population, afin de limiter la dépendance et les navettes vers Toulouse et Castres, etc.

➤ **Ambition n°3 : Développer de nouveaux emplois localement**

Développer une offre d'accueil cohérente et attractive en lien avec la future desserte autoroutière, ancrer et développer les entreprises existantes, attirer de nouveaux acteurs économiques pour offrir des opportunités d'emploi aux habitants du territoire, notamment les jeunes

➤ **Ambition n°4 : Limiter la dépendance à la voiture individuelle**

Diminuer les besoins en déplacements d'une part, en relocalisant une offre large et attractive de logements, de commerces et de services dans les centres-bourgs, développer – lorsque cela est possible et justifié – des solutions alternatives de déplacement en modes doux et collectifs

➤ **Ambition transversale : Renforcer la cohésion territoriale**

Favoriser l'interconnaissance entre les territoires constitutifs du Pays, promouvoir et élargir les logiques et les actions de coopération à l'échelle du PETR (tourisme, circuits courts alimentaires, etc.)

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Sur la base du projet de territoire et des ambitions collectives, les élus du PETR ont défini trois grandes orientations stratégiques, autour desquelles s'articulera le plan d'actions mis en œuvre sur la durée du présent contrat :

➤ **Orientation 1 : Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone**

L'environnement naturel et le cadre de vie comptent parmi les principaux atouts du Pays de Cocagne. Ils contribuent à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité générale du territoire.

Dans le contexte d'un marché foncier en tension et d'une urbanisation extensive, la **préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles** constitue un enjeu majeur pour l'avenir du territoire. Dans le même temps, le réchauffement climatique oblige le territoire à s'engager de manière plus résolue dans la **transition énergétique** (sobriété et rénovation thermique des bâtiments, promotion des énergies renouvelables).

Enfin, le territoire s'attachera à développer de **nouveaux services et moyens de transport** afin de faciliter les déplacements quotidiens des habitants au sein et hors du territoire, tout en réduisant les impacts environnementaux liés à la prédominance de la voiture individuelle.

➤ **Orientation 2 : Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux besoins essentiels de la population**

L'attractivité résidentielle du Pays repose également sur sa capacité à accueillir et à ancrer ses nouveaux habitants. De ce point de vue, il apparaît essentiel :

- d'accompagner la **revitalisation des principaux bourgs-centres**, en raison de leur rôle structurant sur l'offre de logements, de services, de logements ou d'équipements ;
- de soutenir la **qualification des cœurs de villages** qui représentent l'essentiel des communes du territoire ;
- de diversifier et d'améliorer l'**offre de logements** pour répondre aux besoins du plus grand nombre et permettre des parcours résidentiels complets.

En parallèle, le territoire doit continuer à développer et à adapter son offre de services pour satisfaire les besoins de sa population. Cela suppose en particulier :

- de compléter l'**offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse** ;
- de consolider l'**offre de soins** qui reste fragile sur une bonne partie du territoire ;
- de moderniser les **équipements sociaux, sportifs et culturels** qui répondent aux besoins de loisirs et contribuent à la cohésion sociale.

➤ **Orientation 3 : Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement**

Afin de pouvoir financer ces nouveaux équipements et services, le Pays se doit de créer de nouvelles richesses et de soutenir le **développement de son tissu productif**.

La stratégie de relance et de développement économique du territoire visera à améliorer et à adapter l'accueil des activités sur le territoire, et de manière plus précise :

- à consolider et à qualifier l'**offre foncière et immobilière** destinée aux entreprises ;
- à renforcer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques locaux ;
- à faciliter les **recrutements, la formation** et l'ancrage de l'**emploi** sur le territoire.

Elle consistera par ailleurs à accompagner les mutations et le développement des **filières motrices** du territoire, en particulier l'artisanat, le commerce de proximité, l'agriculture et le tourisme.

ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTIONS

Les orientations stratégiques sont déclinées en fiches-mesures (voir annexe 3) à conduire sur le territoire du Pays de Cocagne. Ces fiches-mesures seront concrétisées sous forme de projets ou d’opérations qui pourront être cofinancés par l’Etat.

La liste présentée ci-après n’a qu’une valeur indicative, elle n’est pas exhaustive. De nouvelles fiches-mesures et de nouvelles actions sont susceptibles d’apparaître pendant la durée de vie du présent contrat.

A ce stade, les priorités d’actions retenues par le territoire sont les suivantes :

Orientation 1 : Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone

Objectif 1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité

Fiche-mesure 1- Protéger les ressources naturelles

Projets du territoire :

- ❖ **Aménagement, entretiens des cours d’eau, protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides (compétence GEMAPI)**, en partenariat avec les syndicats de rivières du territoire ;
- ❖ **Réalisation d’inventaires du patrimoine naturel et de la biodiversité.**
- ❖ **Amélioration des réseaux et des dispositifs d’assainissement collectifs et non collectifs** :
 - *Réalisation d’un schéma directeur d’assainissement sur la commune de Puylaurens et mise aux normes de la station d’épuration des eaux usées ;*
 - *Extension du réseau d’assainissement collectif (tranche 2) sur la commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur.*
- ❖ **Projets de renaturation ou d’aménagements paysagers et arborés des espaces publics dans de nombreuses communes** : création ou reconquête de parcs et jardins publics, plantations d’arbres et de haies, création de potagers et de jardins partagés, etc.

Fiche-mesure 2- Poursuivre l’amélioration des pratiques agricoles et l’adaptation au changement climatique

Projets du territoire :

- ❖ **Accompagnement à l’essor des pratiques culturelles raisonnées** :
 - Organisation de formations, d’éducteurs et mise en œuvre d’une assistance technique (services économie des EPCI, Chambre d’Agriculture) pour la promotion de nouvelles pratiques : réduction de l’usage des pesticides et de l’eau, séquestration carbone, plantations de haies, etc ;
 - Appui technique et financier au développement d’espaces test innovants.
- ❖ **Mise en œuvre d’actions de communication et de pédagogie autour d’une agriculture locale favorisant le lien social, la préservation environnementale et la santé** (valorisation du métier, de ses valeurs, de ses savoir-faire et des pratiques exemplaires) : visites d’exploitation ; salon des producteurs ; renforcement des liens avec les centres de formation agricole du territoire (lycées de Flamarens et Touscayrats, MFR de Peyregoux).

Objectif 2- Engager le territoire dans la transition énergétique

Fiche-mesure 3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments

Projets du territoire :

- ❖ **Réalisation d'études, de diagnostics et de schémas directeurs visant à rationaliser et à réduire les consommations d'énergie.**
- ❖ **Travaux de rénovation thermique et énergétique de bâtiments publics intercommunaux et communaux :** nombreux projets en cours au niveau des bâtiments communautaires (ex : CCSA), des mairies (ex : Cambon-lès-Lavaur, Carbes, Cuq, Puylaurens, Saint-Affrique-lès-Montagnes, Vénès, ...), des écoles (ex : Saint-Agnan, Saint-Sulpice, Sémalens, ...), des bibliothèques (ex : Sémalens).
- ❖ **Travaux de rénovation thermique et énergétique des logements locatifs communaux** (ex : Maurens-Scopont, Moulayrès, Saint-Affrique-lès-Montagnes, ...).
- ❖ **Travaux de modernisation de l'éclairage public** (ex : communes de Lavaur, Montdragon, Saint-Sulpice, ...).
- ❖ **Accompagnement à la rénovation du parc de logements privés :** information et orientation des propriétaires via les Maisons France Services et les MSAP ; création d'un annuaire de professionnels locaux certifiés.
- ❖ **Autres actions qui seront décidées dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration.**

Fiche-mesure 4- Favoriser le développement des énergies renouvelables

Projets du territoire :

- ❖ **Développement de la production d'énergie solaire photovoltaïque :**
 - Installation de toitures solaires sur les bâtiments publics : nombreux projets en cours (ex : bâtiments communautaires de la CCSA, bâtiments de la commune de Viviers-lès-Montagnes, école et salle des fêtes de Lescout, etc.) ;
 - Implantation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings publics, en partenariat avec Ombrières d'Occitanie et la SEM 81 Energie (ex : projets en réflexion sur les parkings des services administratifs et techniques de la CCLPA, sur le parking de la salle des fêtes de Teulat, sur la commune de Labastide-Saint-Georges, etc.) ;
 - Projet de centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien site d'enfouissement de Montauty sur la commune de Saint-Sulpice (COVED) ;
 - Soutien aux projets de coopératives citoyennes (information et orientation, appui en ingénierie, achats groupés, etc.).
- ❖ **Autres sources d'énergie :**
 - Projet d'optimisation de la production de biogaz sur le centre d'enfouissement des déchets des Brugues à Lavaur (COVED).
- ❖ **Autres actions qui seront décidées dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration.**

Objectif 3- Réduire la dépendance à la voiture individuelle

Fiche-mesure 5- Développer de nouveaux modes et services de mobilités

Projets du territoire :

- ❖ **Etudes préalables :** *schéma directeur des mobilités ; plans vélo (ex = CCTA) ; études d'opportunité-faisabilité en vue de mettre en place de nouveaux services de mobilité (service de navettes et les bourgs-centres et les villages environnants, transport à la demande, etc.)*
- ❖ **Mise en place de solutions alternatives à la voiture individuelle :**
 - Négociations avec l'autorité régionale organisatrice des mobilités pour améliorer le niveau de service rendu par les transports en commun (train, bus) ;
 - Réalisation d'infrastructures favorisant le co-voiturage (*création de parkings relais le long des axes de communication et à l'entrée des villes*) et l'intermodalité (*aménagements multimodaux à proximité des gares de Saint-Sulpice et de Lavaur, de la halte des Cauquillous, etc.*)
- ❖ **Développement des modes de déplacement doux :**
 - Réalisation de cheminements doux (pistes, bandes) et implantation de services périphériques (stationnement, lieux de réparation) le long des principaux axes de circulation du territoire ;
 - Aménagements de centres-bourgs et inter-quartiers privilégiant les liaisons douces : nombreux projets en cours sur l'ensemble du territoire (*Saint-Sulpice, Lavaur, Ambres, Labastide-Saint-Georges, Vielmur-sur-Agout, Saïx, Sémalens, Soual*) ;
 - Amélioration de l'offre de promenades et de randonnées du territoire, par les 3 communautés de communes ;
 - Conversion du parc automobile des collectivités vers des véhicules hybrides et électriques (*CCSA, commune de Sémalens, etc.*) ;
 - Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- ❖ **Autres projets qui seront décidés dans le cadre des PCAET Tarn Agout et Sor et Agout en cours d'élaboration**

Orientation 2 : Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux principaux besoins de la population

Objectif 4- Construire et diffuser une identité territoriale commune

Fiche-mesure 6- Caractériser l'identité du Pays de Cocagne et fédérer autour d'elle

Projets du territoire :

- ❖ **Recensement du patrimoine et des atouts des territoires constitutifs du Pays et recherche de complémentarités.**
- ❖ **Construction d'une culture commune du Pays de Cocagne et d'une vision partagée de l'avenir du territoire, autour d'une charte de valeurs et d'ambitions communes.**
- ❖ **Implantation de marqueurs identitaires physiques sur le territoire :** *programme de signalétique autour des mâts de cocagne (PETR), fleurissement des entrées et cœurs de bourgs autour de la thématique du pastel, etc.*
- ❖ **Mise en place d'événements fédérateurs :** culturels et patrimoniaux (*ex : « Le Fil Bleu », salon des artistes*), sportifs (*ex : trail, randonnée pédestre/ cycliste*), gastronomiques et festifs (*ex : marché de producteurs*), etc.

Fiche-mesure 7- Accueillir et ancrer les nouveaux arrivants

Projets du territoire :

- ❖ **Création et mutualisation de supports d'accueil entre les communes et les EPCI :** guides pratiques, pages d'information sur les bulletins, les sites web et les comptes sociaux des collectivités, etc.
- ❖ **Mise en place d'actions d'accompagnement :**
 - Organisation de journée d'accueil, mise en place de comités de bienvenue dans les villes et villages ;
 - Création d'annuaires des associations locales, organisation de forums ;
 - Création de pass loisirs/visites par les offices de tourisme ;
 - Appui à la recherche d'emploi pour les nouveaux arrivants et leurs conjoints, via les services des EPCI ;
 - Aide à la recherche de logements adaptés.
- ❖ **Actions d'information et de sensibilisation aux habitants sur les bons gestes et les bonnes pratiques à la campagne.**

Objectif 5- Conforter l'attractivité résidentielle

Fiche-mesure 8- Revitaliser les bourgs-centres (Petites Villes de Demain et Bourgs-Centres d'Occitanie)

Projets du territoire :

- ❖ **Aménagements qualitatifs des espaces publics, des entrées et de cœurs de ville :**
 - Lavaur : requalification de la place Pasteur et de la route de Belcastel ; réaménagement des allées ;
 - Saint-Sulpice : aménagement de l'ancien site de l'Arçonnerie ; réfection de la rue du Capitaine Beaumont, création d'un parc urbain ;
 - Puylaurens : réfection de la place Pierre Bayle et de la place de la Vierge ; rénovation du parvis de la Mairie ;
 - Saix : requalification de la rue Toulouse-Lautrec (tranche 3 du projet de requalification du centre-bourg) ;
 - Sémalens : réaménagement et sécurisation de la traversée (RD14) ; requalification des promenades et du parvis de la Mairie ; création d'une passerelle au-dessus du Sor ;
 - Soual : réaménagement de l'avenue de Mazamet, aménagement des espaces publics du centre ancien, de la place de la Mairie et des berges du Sor et du Sant.
- ❖ **Opérations façades.**
- ❖ **Aménagement de cheminements doux entre les quartiers.**
- ❖ **Création, extension ou réhabilitation des espaces d'accueil et de services au public :** construction d'une nouvelle mairie à Saix ; aménagement d'une Maison France Services à Sémalens ; etc.
- ❖ **Création ou rénovation de lotissements communaux, de logements sociaux ou de logements locatifs :** cf. action n°9.
- ❖ **Création ou rénovation d'équipements sportifs, culturels et de loisirs :** cf. action n°12.
- ❖ **Déploiement de dispositifs de vidéo-surveillance** (ex : Lautrec, Saint-Sulpice, Sémalens, Vielmur-sur-Agout, etc.).

Fiche-mesure 9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages

Projets du territoire :

- ❖ **Aménagements qualitatifs des espaces publics (places, jardins, ...)** : nombreux projets en cours de préparation (ex : *Bannières, Brousse, Cabanès, Massac-Séran, Serviès, Vénès, etc.*).
- ❖ **Valorisation et sécurisation des entrées et des traverses de villages** : nombreux projets en réflexion (ex : *Damiatte, Fiac, Montdragon, Puycalvel, Verdalle, etc.*).
- ❖ **Création de cheminements doux** entre les hameaux ou les lotissements et le cœur de bourg.
- ❖ **Création, extension ou réaménagement des mairies** (ex : *Cabanès, Guitalens-L'Albarède, Saint-Lieux-lès-Lavaur, Saint-Paul-Cap-de-Joux*).
- ❖ **Travaux de rénovation d'églises** (ex : *Algans, Cabanès, Fiac, Fréjeville, Saint-Sernin-lès-Lavaur, Viviers-lès-Montagnes*) **et de cimetières** (ex : *Aguts, Ambres, Cuq, Saint-Agnan*).
- ❖ **Construction ou rénovation des ateliers municipaux** (ex : *Ambres, Cabanès, Labastide-Saint-Georges, Saint-Affrique-lès-Montagnes*).
- ❖ **Construction, extension ou rénovation d'écoles** : cf. action n° 12

Fiche-mesure 10- Diversifier et améliorer l'offre de logements

Projets du territoire :

- ❖ **Développement d'une offre de logement à destination des jeunes et des ménages à faibles revenus :**
 - Production de logements sociaux (conventions avec les bailleurs privés).
 - Aménagement et/ou rénovation de logements locatifs communaux :
 - Construction en neuf de nouveaux logements (ex : *Saint-Sernin-lès-Lavaur, Viviers-lès-Lavaur*) ;
 - Transformation d'anciens presbytères en appartements locatifs (ex : *Marzens, Prades*) ;
 - Rénovation d'appartements existants (ex : *Carbes, Péchaudier, Puylaurens, Saïx*).
- ❖ **Création de nouvelles formes d'habitat pour les personnes âgées autonomes :**
 - *Construction de maisons partagées à Montdragon, à proximité de l'EHPAD La Grèze (CCLPA) et à Vielmur-sur-Agout ;*
 - *Création d'une résidence autonomie à Cuq-Toulza.*
- ❖ **Accompagnement à la rénovation des logements privés :**
 - Poursuite de l'OPAH engagée par la Communauté de communes Sor et Agout, lancement prochain d'une OPAH sur la Communauté Tarn Agout ;
 - Mise en place et animation du guichet unique de la rénovation énergétique à destination des habitants et des professionnels locaux : permanences régulières dans les Maisons France Services, réunions d'information/ sensibilisation, organisation de salons de l'habitat/énergie, etc.
- ❖ **Extension et travaux de mise aux normes sur l'aire d'accueil des gens du voyage des Cauquillous à Lavaur (CCTA).**

Objectif 6- Développer, qualifier et adapter l'offre d'équipements et de services aux besoins de la population

Fiche-mesure 11- Compléter l'offre d'accueil pour la petite enfance et l'enfance-jeunesse

Projets du territoire :

- ❖ **Création, extension ou amélioration de multi-accueils, crèches, micro-crèches et autres structures d'accueil de la petite enfance (Relais d'Assistantes Maternelles, Maisons d'Assistantes Maternelles, Lieux d'Accueil Parents-Enfants, ...)** : construction d'une nouvelle crèche communautaire à Vielmur-sur-Agout (CCLPA), création d'une mini-crèche à Teulat (CCTA), création d'une MAM à Maurens-Scopont ; etc.
- ❖ **Création, extension ou amélioration de lieux d'accueil et d'animation pour l'enfance-jeunesse (ALSH, ALAE)** : construction d'un centre de loisirs sans hébergement communautaire à Dourgne (CCSA) ; création d'un accueil de loisirs sans hébergement communautaire à Vielmur-sur-Agout (CCLPA) ; mise en place d'une plaine de jeux d'eau à l'ALAE/ALSH Jean de la Fontaine (commune de Labastide-Saint-Georges) ; etc.
- ❖ **Implantation d'équipements ludiques et récréatifs pour les enfants et les adolescents** : projets d'aires de jeux à Fiac, Fréjeville, Montcabrier, Roquevidal, Saint-Sernin-lès-Lavaur, Saint-Sulpice, Sémalens et Vielmur-sur-Agout ; projets de terrains multisports à Ambres, Cabanès, Damiatte, Montcabrier, Mondragon, Peyregoux, Saix, Vénès et Vielmur-sur-Agout ; projets de skate parks à Fiac et Mondragon ; etc.
- ❖ **Construction, extension ou rénovation d'écoles** : construction d'une nouvelle école à Montcabrier ; rénovation-extension de l'école de Soual ; agrandissement de l'école de Teulat ; rénovation de l'école et de la cantine de Cuq ; création d'une nouvelle cantine à l'école de Moulayrès ; aménagement d'une cour d'école oasis à Ambres ; etc.

Fiche-mesure 12- Consolider l'offre de soins

Projets du territoire :

- ❖ **Accompagnement des projets de santé territoriaux, à l'échelle des EPCI** : diagnostic de l'offre de santé sur le territoire Tarn Agout.
- ❖ **Construction, rénovation ou extension de lieux d'accueil et de coordination pour les professionnels de santé (maisons de santé pluridisciplinaires, pôles de santé, cabinets médicaux, ...)** : aménagement ou construction de deux MSP communautaires à Lautrec et Damiatte (CCLPA) ; construction d'une MSP communautaire à Puylaurens (CCSA) ; transformation de la salle des fêtes de Fiac en espace médical ; etc.
- ❖ **Etude et expérimentation de solutions médicales complémentaires** : télémédecine, salariat, etc.
- ❖ **Modernisation et extension des structures d'hébergement et de soins pour personnes âgées** : réaménagement de l'EHPAD La Grèze à Mondragon par la CCLPA (agrandissement de la salle de restauration et des espaces d'animation).

Fiche-mesure 13- Moderniser et mutualiser les équipements publics sociaux, culturels et sportifs

Projets du territoire :

- ❖ **Création ou rénovation de lieux de rencontre et d'animation** : construction de nouvelles salles multiculturelles à Cambounet-sur-le-Sor, Fiac et Lautrec ; rénovation et/ou réaménagement des salles polyvalentes d'Aguts, d'Ambres, de Moulayrès, de Péchaudier, de Saint-Agnan, de Saint-Genest-de-Contest et de Saint-Sernin-lès-Lavaur ; etc.

- ❖ **Création, aménagement ou réhabilitation d'espaces associatifs et/ou mutualisés :** création d'une maison des associations à Lavaur ; requalification de la salle Polyespace à Saint-Sulpice-la-Pointe ; création d'une maison intergénérationnelle à Ambres ; aménagement de nouveaux locaux pour les MJC de Saint-Sulpice et de Saint-Affrique-lès-Montagnes ; création de cafés participatifs à Laboulbène et Vielmur-sur-Agout ; etc.
- ❖ **Construction ou modernisation d'équipements sportifs :**
 - **Equipements structurants :** construction de deux nouveaux centres aquatiques intercommunaux, à Saint-Sulpice (CCTA) et sur le territoire Sor Agout (CCSA) ; installation de fonds mobiles sur la piscine et la fosse à plongée du futur centre aquatique Aquaval à Lautrec (CSN) ; construction d'un nouveau gymnase à Labastide-Saint-Georges ; création d'un centre national d'entraînement de skate board à Saint-Sulpice ;
 - **Equipements d'intérêt communal :** création de terrains de grand jeu à Lautrec et Saint-Sulpice ; réaménagement des vestiaires sportifs du Rec à Damiatte et de Molétrincade à Saint-Sulpice ; création de bouledromes à Fiac, Guitalens et Saint-Lieux-lès-Lavaur ; équipements à accès libre : parcours-santé (Aguts, Peyregoux, Viviers-lès-Montagnes), aires de fitness (Fiac).
- ❖ **Création, extension, rénovation ou équipement d'espaces culturels :** création d'une médiathèque intercommunale à Vielmur-sur-Agout (CCLPA) ; rénovation et développement du cinéma l'Espace des Nouveautés à Lavaur ; réaménagement du Musée du Pays Vaurais ; aménagement d'une salle de spectacles dans le centre-ville de Saint-Sulpice ; transformation de l'ancienne chapelle de Teulat en lieu d'animation culturelle ; aménagement d'un centre d'étude et de conservation du patrimoine à Lautrec.

Orientation 3 : Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement

Objectif 7- Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises

Fiche-mesure 14- Renforcer et réguler l'offre foncière et immobilière

Projets du territoire :

- ❖ **Définition d'une stratégie d'accueil des entreprises à l'échelle du Pays, tenant compte des spécificités des EPCI et des communes et des potentialités liées à l'arrivée de l'autoroute A69.**
- ❖ **Extension et requalification des zones d'activité existantes sur le territoire :**
 - Requalification des zones d'activités de la CCLPA (signalétique, aménagements paysagers, accessibilité, cheminements doux) ;
 - Agrandissement des ZA « La Marche » (Vénès), « Condoumines » (Fréjeville) et « Borio Novo » (Vielmur-sur-Agout) par la CCLPA ;
 - Réaménagement de la ZA « En Toulze » à Cambounet-sur-le-Sor (CCSA) ;
 - Aménagement de la zone artisanale « En Tuto » à Cambon-lès-Lavaur.
- ❖ **Développement de produits immobiliers locatifs à destination des TPE/PME industrielles et des artisans :**
 - Construction et aménagement de locaux professionnels pour la mise en location (CCLPA) ;
 - Création d'un espace de travail partagé de type co-working sur le territoire Tarn Agout (CCTA).
- ❖ **Aménagement de nouvelles zones d'activités dans une logique de sobriété foncière, d'intégration paysagère et de haute qualité environnementale des bâtiments :**
 - Poursuite de l'aménagement de la ZA d'intérêt régional « Les Portes du Tarn » à Saint-Sulpice (SPLA) : 124 ha à commercialiser ;

- Aménagement d'une nouvelle zone d'activités « La Prade » à Soual sur la thématique santé/bien-être (CCSA) ;
- Création d'une nouvelle zone d'activités sur la partie Ouest de la CCLPA.

Fiche-mesure 15- Améliorer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques

Projets du territoire :

- ❖ **Renforcement des réseaux économiques locaux** : appui technique et logistique aux clubs d'entreprises (ex : CESA sur le territoire Sor et Agout) ; organisation de visites régulières d'entreprises et de rencontres pour favoriser l'interconnaissance ;
- ❖ **Développement des actions d'accompagnement aux entreprises ciblant les TPE/PME et l'artisanat (volet entrepreneuriat/développement) :**
 - Promotion des structures et dispositifs existants (ex : couveuse et hôtels d'entreprises en Tarn Agout, espace co-working La Cellule à Cuq-Toulza, services de location de salles et de bureaux, ...)
 - Création de cellules d'accueil des entreprises au sein des EPCI : accompagnement à la création, accompagnement des transmissions/reprises, appui spécifique au secteur artisanal pour le regroupement et la mutualisation de fonctions supports ; etc.
- ❖ **Maintien et adaptation des aides à l'immobilier d'entreprises mises en place par les EPCI**

Fiche-mesure 16- Faciliter les recrutements, la formation et l'ancrage de l'emploi sur le territoire

Projets du territoire :

- ❖ **Renforcement du rôle et des actions menées par les services emplois des EPCI** : visites d'entreprises ; actions de communication sur les métiers (zooms métiers, forums de métiers et de l'emploi, bourses de l'emploi sur le web, job datings) ; diffusion hebdomadaire des offres d'emplois locales ; etc.
- ❖ **Développement de la formation, l'apprentissage et l'alternance, au bénéfice des jeunes notamment** : renforcement des liens avec les Missions Locales ; création d'un centre de formation sur le territoire ou développement de partenariats avec des structures existantes (CFA, lycées agricoles, MFR, etc.) ; instauration de dispositifs d'aide (permis de conduire, formations).
- ❖ **Mise en place d'un accompagnement des entreprises ciblant les TPE/ PME et l'artisanat (volet formation)** : aide au recrutement ; encouragement du recours à l'alternance et aux stages ; identification et anticipation des besoins en matière de formation professionnelle ; mise en relation avec les organismes de formation.

Objectif 8- Accompagner les mutations et le développement des filières économiques locales

Fiche-mesure 17- Maintenir et valoriser les commerces et les services de proximité

Projets du territoire :

- ❖ **Appui à la structuration et à l'activité des associations de commerçants et artisans du territoire** : conseil technique, organisation de rencontres régulières d'informations et d'échanges, mise en place de formations collectives (outils numériques, vente en ligne, etc.), soutien aux animations commerciales
- ❖ **Soutien à la création, au maintien et à la transmission de commerces en centre-bourg :**
 - Portage des murs par les collectivités : construction d'une boulangerie par la commune de Soual ; création d'un multiservices par la commune d'Escoussens ; aménagement d'un

« bistrot de pays » par la commune de Teulat ; réhabilitation du restaurant de La Mouline par la commune de Cuq ; aménagement de boutiques éphémères dans des locaux vacants (CCTA) ;

- Aides à l'investissement des EPCI pour la construction ou le réaménagement de locaux et pour les travaux de mise aux normes (accessibilité, sécurité-incendie).
- ❖ **Mise en place de nouveaux services dans les villages, en partenariat avec les commerçants et producteurs du territoire** : distributeurs automatiques de pain (*ex* : commune de Lescout), casiers de produits alimentaires (*ex* : commune de Damiatte), etc.
- ❖ **Actions de sensibilisation auprès des consommateurs du territoire sur les achats de proximité.**

Fiche-mesure 18- Renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et développer les circuits courts de proximité

Projets du territoire :

- ❖ **Actions de valorisation des produits alimentaires locaux auprès du grand public et des professionnels locaux (commerçants, restaurateurs, traiteurs)** : organisation de rendez-vous d'affaires ; édition d'un annuaire des producteurs locaux en partenariat avec les offices de tourisme ; mise en place de foires et salons annuels des producteurs locaux ; organisation d'ateliers du goût.
- ❖ **Soutien à la structuration de l'offre :**
- Accompagnement des groupements de producteurs locaux (*ex* : « Couleurs Cocagne », « Un Goût de Cocagne », ...) ;
 - Encouragement et accompagnement à la création de petites unités de production maraîchères ;
 - Appui à la création d'outils de transformation (légumeries, salles d'abattage et ateliers de découpe, conserveries, ...) et de logistique (création de plateformes locales en lien avec l'association PSS 31).
- ❖ **Soutien à la distribution et à la commercialisation des produits locaux :**
- Aide à la création de vitrines (*ex* : ZA « Les Portes du Tarn ») et de points de vente collectifs ;
 - Création de plateformes collaboratives de vente en ligne ;
 - Renforcement des marchés de plein vent (*ex* : création de halles couvertes sur la place du Rivet à Saix et sur les promenades à Sémalens).
- ❖ **Développement de l'approvisionnement des établissements de restauration collective (écoles, centres de loisirs, cuisine centrale de Lavour, EHPAD, ...) en produits locaux** : adaptation des cuisines collectives (*ex* : cantines de Ambres, Fiac, Moulayrès, Saint-Sulpice et Teulat) ; sensibilisation des économes et des cuisiniers ; formation aux réponses aux marchés publics ; etc.
- ❖ **Mobilisation d'une ingénierie d'animation dédiée via les services économiques des EPCI** (recrutements en cours au niveau de la CCSA et de la CCTA dans le cadre de son nouveau PAT)

Fiche-mesure 19- Développer un tourisme durable, autour d'une marque de destination « Pays de Cocagne »

Projets du territoire :

- ❖ **Création ou modernisation d'hébergements touristiques :**
- aménagement d'une aire de camping sur la base de loisirs Ludolac à Saint-Lieux-lès-Lavour (CCTA) ;
 - création d'aires d'accueil et de services pour camping-cars sur la base Ludolac (CCTA) et sur la commune de Labastide-Saint-Georges.

- ❖ **Aménagement d'espaces de découverte et de loisirs le long du linéaire de la rivière Agout** : poursuite du programme de valorisation des berges à Lavour, entre le pont Saint-Roch et le quartier du Port ; aménagement d'un tronçon de berges à Saint-Sulpice, entre le Château du Castela et le parking du Plô ; etc.
- ❖ **Diversification et qualification de l'offre des 3 bases de loisirs du territoire** :
 - Base des Etangs (Saïx) : création d'un restaurant par la CCSA ;
 - Base Aquaval (Lautrec) : chauffage des bassins extérieurs, réaménagement du bâtiment d'accueil et du snack-bar, mise en place de nouveaux jeux et animations (jeux gonflables sur le grand lac, piste de pump track, ...) ;
 - Base Ludolac (Saint-Lieux-lès-Lavour) : installation de pontons de pêche, création de parcours sportifs et d'une piste de pump track, aménagement d'un théâtre de verdure pour l'accueil de spectacles, etc.
- ❖ **Création, réhabilitation ou modernisation de sites de visite liés au patrimoine historique, identitaire et industriel du territoire** : rénovation et mise en scène de sites patrimoniaux liés à l'histoire du pastel, création d'un circuit de visite oenotouristique sur la ZA « Les Portes du Tarn » (coopérative Vinovalie) ; etc.
- ❖ **Création et mise en réseau d'une offre de tourisme nature sur le territoire et développement de nouveaux produits et services périphériques** :
 - Randonnées : ouverture et balisage de nouveaux sentiers pédestres/cyclistes, mise en place d'un « tour de pays », éditions de fiches-rando, acquisition et/ou mise en location de vélos et de trottinettes électriques par les offices de tourisme ;
 - Création de produits et circuits de découverte autour de l'environnement et la biodiversité (en lien avec les associations naturalistes et les fédérations de pêche et de chasse), autour de la gastronomie et des produits locaux.
- ❖ **Investissements matériels dans les offices de tourisme** : réaménagement du bureau d'informations touristiques de Saint-Sulpice (CCTA), développement des outils d'accueil numériques ; etc.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le CRTE s'inscrit dans la continuité du Contrat de Ruralité du Pays de Cocagne (2017-2020).

Ses orientations et ses objectifs convergent avec les autres programmes de l'Etat en cours sur le territoire :

- Conventions d'adhésion au programme Petites Villes de Demain des communes de Saint-Sulpice-la-Pointe, Lavour et Puylaurens ;
- Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des Communautés de communes Tarn Agout et Sor et Agout (en cours d'élaboration) ;
- Programme Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté de communes Tarn Agout.

Il a par ailleurs vocation à s'articuler avec les dispositifs contractuels des autres partenaires du PETER :

- Futur Contrat Régional Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée 2022-2027 et Contrats Bourgs-Centres des communes de Saint-Sulpice-la-Pointe, Lavour, Puylaurens, Saïx, Sémalens et Soual ;
- Futurs Contrats Atouts Tarn 2021-2023 des Communautés de communes Tarn Agout, Lautrécois – Pays d'Agout et Sor et Agout ;
- Futur programme européen Leader 2023-2027.

4.2. Validation des actions

Les actions prévisionnelles du CRTE sont décrites dans des fiches-mesures figurant en annexe 3.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle (voir modèle en annexe 5) qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Actions de coopération interterritoriale

Le Pays de Cocagne travaille de manière étroite avec les territoires voisins, aussi bien tarnais que haut-garonnais, notamment :

- La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet : ingénierie partagée pour la gestion administrative du programme européen Leader ; réflexions croisées avec l'OTI Bastides et Vignoble du Gaillac pour la mise en réseau des sites de visites touristiques de l'Ouest Tarnais ;
- La Communauté de communes du Lauragais-Revel-Sorézois : convention d'entente intercommunale avec la Communauté Sor et Agout autour du développement économique, de la petite enfance - jeunesse et des équipements sportifs ; partenariat avec l'OTI Aux Sources du Canal du Midi autour d'actions de promotion et de produits de découverte touristique ;
- La Communauté de communes Val'Aïgo : aménagement et développement de la ZA « Les Portes du Tarn » dans le cadre de la SPLA.

De nouveaux champs de coopération interterritoriale seront explorés pendant la durée de vie du présent contrat, en lien notamment avec l'aménagement de la future autoroute A69, en matière de développement économique, de mobilités et de transition énergétique et écologique. Les actions qui seront définies dans ce cadre pourront faire l'objet d'un avenant ultérieur.

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Le PETR du Pays de Cocagne a bénéficié d'un appui important de l'ANCT, via son marché d'ingénierie national, pour mener à bien l'élaboration du présent contrat (réalisation du diagnostic, définition des enjeux et des orientations stratégiques partagées).

De nouveaux soutiens en ingénierie sont susceptibles d'être mobilisés auprès de plusieurs partenaires du CRTE : l'Etat au travers de ses services déconcentrés, de ses agences (ANCT, ADEME) ou d'opérateurs comme la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires mais aussi les agences techniques départementales, le CAUE, le CPIE, ... pour les prochaines phases du contrat (définition et mise en œuvre de projets, suivi et évaluation du contrat).

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le PETR du Pays de Cocagne

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR du Pays de Cocagne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le PETR s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle sera assisté.e de référent.e.s au sein des Communautés de communes membres du PETR, chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (communes, entreprises, associations,...).

Le PETR s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations, ...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des actions et des orientations qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité porteuse, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le PETR s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Il s'engage également à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Les modalités pratiques de concertation citoyenne seront précisées ultérieurement par avenant.

6.5 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et du PETER du Pays de Cocagne mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Tarn, ou son représentant, et par le Président du PETER du Pays de Cocagne, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif du PETER du Pays de Cocagne et des Communautés de communes Tarn Agout, Lautrécois-Pays d'Agout et Sor Agout, des services de l'Etat et de représentants des autres collectivités territoriales (Conseil régional Occitanie, Conseils départementaux du Tarn et de la Haute-Garonne). D'autres partenaires ou opérateurs du CRTE pourront être associés au comité de pilotage en fonction des thématiques.

Le comité se réunira au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon, ...).

7.2 Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du PETR du Pays de Cocagne. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est formé du chef de projet désigné au sein du PETR, des technicien.ne.s référent.e.s au sein des Communautés de communes Tarn Agout, Lautrécois - Pays d'Agout et Sor Agout, des services de l'Etat et de technicien.ne.s des autres collectivités territoriales (Conseil régional Occitanie, Conseils départementaux du Tarn et de la Haute-Garonne). D'autres partenaires ou opérateurs pourront être associés au comité technique en fonction des thématiques.

Le comité se réunira au moins deux fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage.

Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les objectifs détaillés et leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche-action en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat part de 2021, année de sa signature, et va jusqu'au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 11 – ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE

Le présent contrat peut prendre fin à l'initiative de l'une des parties signataires, après avis favorable du comité de pilotage.

ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Signé à Saint-Sulpice-la-Pointe, le **31 DEC. 2021**

La Préfète du Tarn,



Catherine FERRIER

**Le Président du Pôle d'Équilibre Territorial
et Rural du Pays de Cocagne,**



Bernard CARAYON

**Le Président de la Communauté de
communes Tarn Agout,**

Gérard PORTES

**Le Président de la Communauté de
communes du Laurécois – Pays d'Agout,**

Thierry BARDOU

**Le Président de la Communauté de
communes Sor et Agout,**

Sylvain FERNANDEZ

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic détaillé du territoire

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches-mesures

Annexe 4 – Liste indicative de projets

Annexe 5 – Annexe financière

Annexe 6 – Maquette financière 2021

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic détaillé du territoire

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches-mesures

Annexe 4 – Liste indicative de projets

Annexe 5 – Annexe financière

Annexe 6 – Maquette financière 2021

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 1-
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE**



ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN CRTE*

Diagnostic à insérer dans le futur CRTE

Territoire Bénéficiaire



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

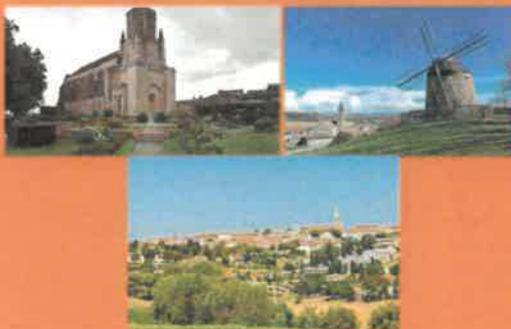
* Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Client :

2021

g.schneider@terredavance.com

PRÉSENTATION SOMMAIRE



- 01 Introduction
- 02 Cohésion sociale et territoriale
- 03 Economie
- 04 Transition environnementale

INTRODUCTION: LE TERRITOIRE



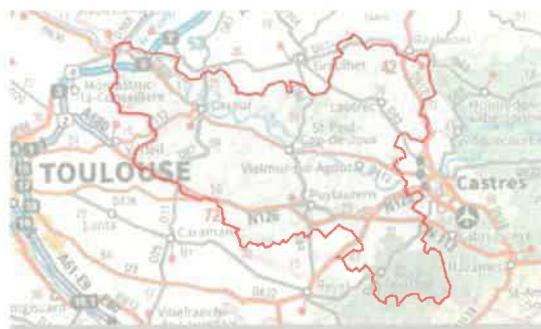
- CC Sor et Agout : 26 communes - 23 486 habitants
- CC Laurécois-Pays d'Agout : 28 communes - 14 878 habitants
- CC Tarn-Agout : 21 communes - 29 512 habitants



68 000 habitants, répartis en 3 EPCI

- Les communes les plus peuplées sont : Lavour (11.000 habitants), Saint-Sulpice (9.000 habitants), Saix, commune limitrophe de Castres (3.500 habitants) et Puylaurens (3.200 habitants)
- Des communes réparties dans 6 bassins de vie : Saint Sulpice, Lavour, Puylaurens, Castres pour la partie Est et Réalmont et Lautrec pour la partie Nord

Un territoire traversé d'Est en Ouest par la D112 et la N126 (Castres-Toulouse), avec un point d'accroche à l'A68 à Saint Sulpice. Un territoire également desservi par la ligne ferroviaire Toulouse-Castres avec plusieurs gares sur le Pays de Cocagne (Lavour, Damiatte, Vielmur-sur-Agout).



PAGE 3

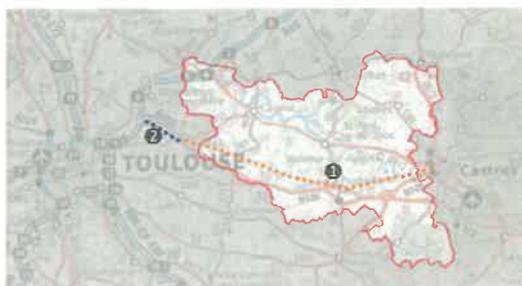
INTRODUCTION: LE TERRITOIRE

Un projet d'Autoroute : horizon 2025

- Un projet d'autoroute A69 entre Mazamet/Castres et Toulouse qui a été réaffirmé comme une priorité nationale par le Gouvernement, une déclaration d'utilité publique a été signée en juillet 2018 et les travaux devraient démarrer en 2022.
- Un projet qui vise à contribuer au **développement économique et démographique du bassin de Castres-Mazamet** en améliorant son accessibilité depuis Toulouse via une réduction significative du temps de parcours moyen (du péage de l'Union sur l'A68 à Toulouse à l'entrée de la rocade de Castres), qui passerait de 68 minutes (temps de référence en 2024 sans le projet) à 35 minutes pour un véhicule léger (*source : Département du Tarn*).
- D'une longueur d'une soixantaine de kilomètres, un trajet qui s'articule en deux parties :
 - La liaison entre Castres et Verfeil (dont 46 kilomètres de tracé neuf) avec l'intégration des déviations de Puylaurens (avec modification de l'échangeur existant) et Soual, la création de trois échangeurs à Villeneuve-lès-Lavour/ Maurens-Scopont, Soual et Saint-Palais (Castres) et la réalisation d'un barreau de contournement de la RD84 à RN126 à Puylaurens.
 - L'élargissement de l'A680 entre Castelmaurou et Verfeil avec création d'un échangeur à Verfeil et intégration de la déviation de Verfeil.



Un tracé structurant à l'échelle du CRTE



PAGE 4

INTRODUCTION: LE TERRITOIRE

Une population qui progresse de 0,5% / an (entre 2013 et 2018) soit un gain de 1.700 habitants environ en 5 ans, portée principalement par un excédent migratoire (solde des arrivées et des départs), qui explique 90% de cette hausse

- Une dynamique démographique qui se concentre autour des métropoles de Toulouse et de l'agglomération castraise, tirée par Saint-Sulpice, Saïx ou encore Soual
- ... mais qui concerne aussi une couronne de communes au Sud de Graulhet
- Cette dynamique qui date des années 1980, s'est fortement accélérée durant le début des années 2000 (+2,2% / an entre 1999 et 2007 soit un gain de 10 000 habitants !) avant de ralentir modérément entre 2007 et 2013 (+ 1,35% entre 2007 et 2013), puis de manière marquée sur la dernière période.

Si la plupart des communes ont un solde migratoire excédentaire, ce n'est pas le cas pour le solde naturel: Lavour, Lautrec, Serviès, Puylaurens, Saïx, Dourgne, pour ne citer que les plus importantes, connaissent plus de décès que de naissances, ce qui traduit un vieillissement de la population dans ces communes.

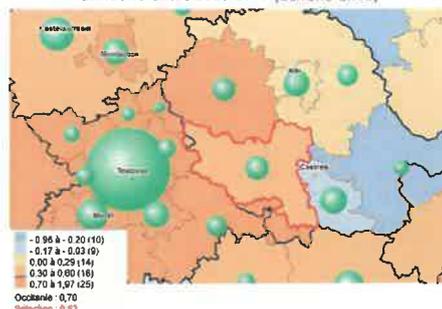
Et au global certains espaces ont perdu des habitants: c'est le cas du centre du territoire et des pôles de Lavour, Puylaurens et Lautrec.

Un territoire à vocation résidentielle dominante: 68 emplois pour 100 actifs occupés et résidents :

- Un indice relativement stable ces dernières années (-0,6 points en 10 ans)

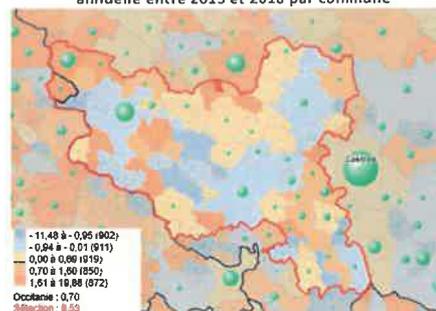


Nombre d'habitants et évolution de la population en moyenne annuelle entre 2013 et 2018 (échelle CRTE)



Source: PICTO STAT

Nombre d'habitants et évolution de la population en moyenne annuelle entre 2013 et 2018 par commune

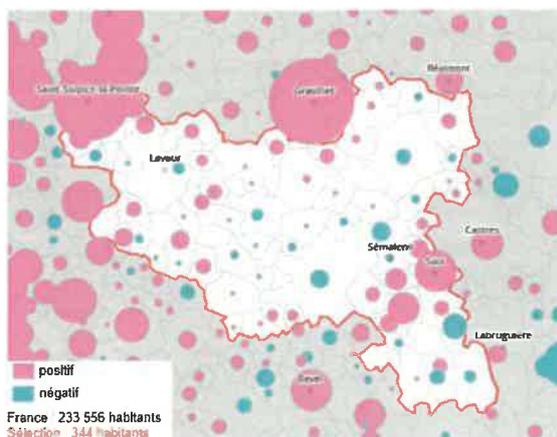


PAGE 5

INTRODUCTION: LE TERRITOIRE

Communes les plus peuplées et variation annuelle de la population (habitants) 2013-2018

Communes	Nombre d'habitants 2018 et évolution annuelle moyenne depuis 2013
Lavour	10 671 (-4)
Saint-Sulpice-la-Pointe	9 227 (+ 149)
Saïx	3 589 (+50)
Puylaurens	3 198 (-11)
Soual	2 573 (+30)
Sémalens	2 011 (-2)
Viviers-lès-Montagnes	1 959 (6)
Labastide-Saint-Georges	1 930 (+4)
Lautrec	1 755 (-8)
Vielmur-sur-Agout	1 440 (-10)



Source : INSEE, 2027, ODT, Traitement Terre d'Avance



PAGE 6

INTRODUCTION: LE TERRITOIRE

Nature des communes: rurales / périurbaines / urbaines



- Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus (507)
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus (4 155)
- Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants (231)
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants (5 487)
- Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (236)
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (7 587)
- Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants (771)
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants (7 080)
- Commune isolée hors influence des pôles (8 931)

- Une partie Ouest du territoire qui appartient à la couronne de Toulouse, quand la partie Est appartient à celle de Castres.
- Seule la partie centrale du territoire est isolée, c'est-à-dire non rattachée à l'aire d'attraction à l'aire principale d'un pôle.

Indice de concentration de l'emploi par EPCI (emplois pour 100 actifs occupés) 2017



- 30 1 à 57,2 (150)
 - 57,3 à 71,4 (151)
 - 71,5 à 85,3 (163)
 - 85,4 à 98,3 (163)
 - 98,4 à 100,0 (225)
 - N/A (5)
- France : 58,4 emplois pour 100 actifs occupés

Source: Observatoire des territoires

- Un indice de concentration de l'emploi qui varie de 49 pour la CC du Pays Laurécois et du Pays d'Agout à 82,5 pour la CC Tarn Agout
- A l'échelle communale, 3 communes ont une fonction économique affirmée: Lavaur, (147 emplois pour 100 actifs occupés), Soual (142), et dans une moindre mesure Saint-Sulpice (75)



TERRE D'AVANCE

PAGE 7

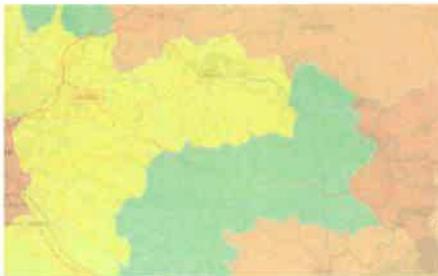
INTRODUCTION: LE TERRITOIRE

Cadre de vie :

Des cadres de vie multiples

- La « qualité de vie » est un élément difficilement mesurable car il n'est pas possible de s'accorder sur sa définition.
- Toute tentative est donc imparfaite. Cependant, l'INSEE a mis en place un indice basé sur une trentaine d'indicateurs :
 - **Vaurais** : territoire de vie plutôt aisé, situé dans le périurbain ;
 - **Puvlaurontais** : territoire de vie de bourgs et petites villes en situation intermédiaire ;
 - **Périphérie de Castres** : territoire de vie plutôt favorisé, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques.

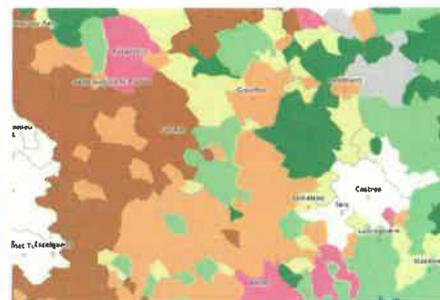
Qualité de vie dans les territoires



Description : Cette typologie a été établie d'après une trentaine d'indicateurs représentatifs des caractéristiques individuelles, en lien avec des critères socio-économiques (revenus, emploi, logement, etc.) et des aménités du cadre de vie dans les territoires (accès aux équipements et aux services, qualité de l'environnement, liens sociaux, etc.).



Typologie des espaces ruraux



- campagne dynamique proche des villes (2 941)
- campagne diffuse proche des villes (4 514)
- campagne des villes à forte économie présentielle (2 407)
- campagne agricole et industrielle (5 787)
- campagne viable à forte économie présentielle (5 740)
- campagne viable à économie présentielle et touristique (3 316)
- campagne viable à très fort éloignement des services (2 043)
- hors champ (2 666)
- N/A (553)

Source : CGET - INRA CESAER/ UFC-CNRS ThéMA/ CemagrefDTMA METAFORT

Une diversité d'espaces ruraux

- On retrouve en **vert**, autour de Lautrec, des campagnes vieilles à très faible densité, faibles revenus, économie présentielle et agricole
- Au nord, en **marron**, ce sont des campagnes dynamiques proches des villes
- Il y a ensuite des campagnes agricoles et industrielles et des campagnes avec une économie plutôt présentielle

PAGE 8

INTRODUCTION: LES PROGRAMMES EXISTANTS

DOCUMENTS STRATÉGIQUES ET CONTRACTUELS	PÉRIMÈTRE	OBSERVATIONS
Contrat de Ruralité 2017-2020	PETR	
Conventions Petites Villes de Demain (PVD)	Communes de Lavaur, Puylaurens et Saint-Sulpice	Signées en 2021
Convention Leader 2014-2022	PETR	Candidature au programme 2023-2027 à élaborer au 2 nd semestre 2022
Contrat Régional Occitanie 2018-2021	PETR	Futur Contrat 2022-2027 à élaborer au 1 ^{er} semestre 2022
Contrats Bourgs-Centres Occitanie	Communes de Lavaur, Puylaurens, Saint-Sulpice, Saix, Sémalens et Soual	Signés en 2019-2020
Contrats Atouts Tarn 2018-2020	CCTA, CCLPA, CCSA	Contrats 2021-2023 en cours d'élaboration
SCoT du Vaurais	CCTA	
SCoT de Cocagne-Autan	CCSA	En cours de révision
Projet de territoire Sor Agout 2015-2020	CCSA	En cours de révision
Projet de territoire Tarn Agout 2020-2030	CCTA	En cours de finalisation
PCAET Tarn Agout	CCTA	En cours (phase plan d'actions)
PCAET Sor Agout	CCSA	En cours (phase diagnostic)
PAT Tarn Agout	CCTA	Approuvé en 2021

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Insertion / lutte contre l'exclusion et la pauvreté : **un niveau de vie meilleur qu'en Région**

- Il y a 67 cadres pour 100 ouvriers sur le CRTE contre 76 en France. On observe surtout une concentration des cadres à proximité de Toulouse.
- Le taux de pauvreté du territoire oscille suivant les EPCI entre 10,3% et 12,1% contre (17% en Occitanie); quant au taux de chômage, il s'élève à 10,8% au sens de l'Insee en 2017 (15% en Région).
- Le revenu médian est également supérieur à la moyenne régionale pour l'ensemble des EPCI; les revenus sont plus élevés sur l'EPCI Tarn Agout, avec des communes à la population aisée en limite de la Haute-Garonne (Garrigues, Lugan, Belcastel...).

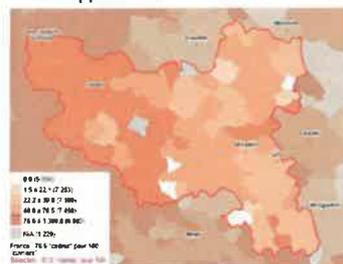
Habitat/logement social: **des logements récemment construits relativement grands et un taux de vacance contenu**

- Il a été consommé en moyenne sur le territoire du CRTE 1 123m² par logement supplémentaire entre 2012 et 2017 contre 486 m² en Occitanie.
- 83,3% de la surface artificialisée sur cette période concernait de l'habitat contre 72,1% en Occitanie.
- Le taux de vacance demeure contenu sur le territoire (7,8% contre 8,2% en France), hormis sur quelques communes en particulier Puylaurens (15,3%) et Lautrec (12,8%).
- La facture énergétique était de 2 023 € par habitant sur le territoire du CRTE en 2017 contre 2 321 en Occitanie. Cette facture a baissé de 9,4% depuis 2013.

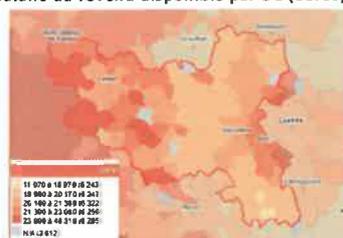


TERRE D'AVANCE

Nombre de cadres pour 100 ouvriers
Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire



Médiane du revenu disponible par UC (euros) 2017



Source : Traitement Terre d'Avance Observatoire des territoires, INSEE 2020

PAGE 11

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Habitat/logement social : **un parc relativement ancien avec un manque d'offre locative et de petite taille**

- Ce parc de logements se caractérise par ailleurs par (*source* : Contrat Occitanie 2018-2021) :
 - une relative ancienneté
 - la faible part de l'offre locative qui se concentrent surtout sur les pôles urbains ;
 - la faible proportion des logements de petite taille (≤ 3 pièces)
- La surreprésentation des cadres à l'ouest du territoire entraîne une hausse des prix, visible également sur le NORD. Les prix restent moins élevés que dans l'aire urbaine toulousaine
- Ce phénomène est d'autant plus élevé pour les appartements.

Précisions : Les données de loyer du parc locatif privé sont issues de données d'annonces parues sur leboncoin, SeLoger et pap.fr sur la période 2015-2019.
Les indicateurs de loyers proviennent ici de prédictions de loyers charges comprises calculées pour des biens types mis en location au 3ème trimestre 2018 avec les caractéristiques de référence suivantes :
- pour un appartement : surface de 49 m² et surface moyenne par pièce de 22,1 m² ;
- pour une maison : surface de 92 m² et surface moyenne par pièce de 22,5 m².
Les indicateurs de loyers sont calculés sur des données d'annonces, donc mesurent des loyers de flux uniquement.

Source : Estimations UMR 1041 CESAER (AgroupSup Dijon - INRAE), à partir des données SeLoger, leboncoin, pap.fr, 2018 – Traitement Terre d'Avance

Loyer d'annonce par m² charges comprises pour une maison type du parc privé locatif (€) 2018



Loyer d'annonce par m² charges comprises pour un appartement type du parc privé locatif (€) 2018



TERRE D'AVANCE

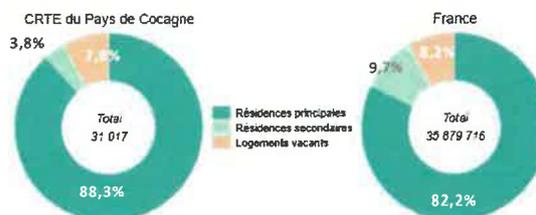
PAGE 12

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

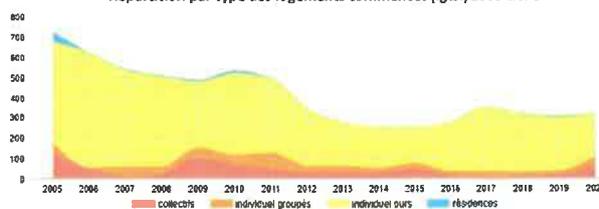
Habitat/logement social : un parc de logements dominé par des logements individuels

- La maison individuelle représente 89% des logements (62,1% en Occitanie), un des taux les plus élevés des CRTE d'Occitanie
 - En 2020, 83% des nouveaux logements étaient individuels (66% individuels purs, 17% en groupés), si cette proportion est en baisse depuis 3 ans, elle demeure la plus élevée du Tarn
- Les résidences secondaires ne représentent que 3,8% des logements (15,7% en Occitanie) avec des disparités entre EPCI, puisque ce taux monte à 6,4% dans le Laurécinois et descend à 2,1% sur la CC Tarn Agout.
- 72,7% des résidences principales sont occupées par des propriétaires en 2017 contre 57,5% en France.

Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?



Répartition par type de logements commencés (lgt.) 2005-2020



Source : Sitadel, ODT, Traitement Terre d'Avance

PAGE 13



COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Accès aux services publics :

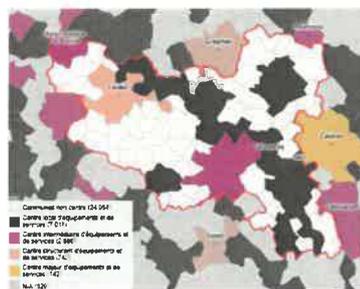
- Le territoire possède un centre d'équipements et de services structurant (Lavaur) qui rayonne sur la partie Ouest du Pays, 2 centres intermédiaires (Saint-Sulpice et Puylaurens) et plusieurs centres locaux (Lautrec, Vielmur-sur-Agout, Cuq-Toulza, Dourgne, Saix, Sémalens et Soual).
- 3 villes vont bénéficier du programme **Petites Villes de Demain** (PVD) : Saint-Sulpice, Lavaur et Puylaurens.
- Le territoire dispose de **plusieurs Maisons France Services** :
 - 4 MFS en fonctionnement : Lavaur et Saint-Sulpice (CCTA), Serviès (CCLPA) et Puylaurens (CCSA) ;
 - 1 projet candidat à la labellisation : Sémalens (CCSA) ;
 - 1 MSAP : Dourgne (CCSA).
- Le territoire compte également **2 Maisons du Département**, à Lavaur et Puylaurens.

Précisions : L'indicateur des niveaux de centres d'équipements et de services est issu des travaux de l'étude "Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?" qui a été réalisée par l'INRAE-CESAER en partenariat avec l'ANCT en 2019.

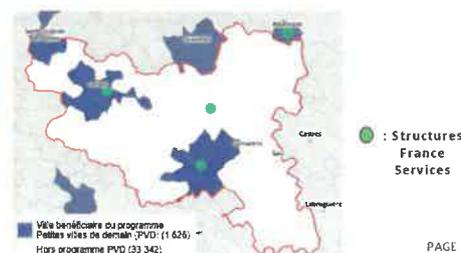
La méthode utilisée pour identifier les centres à partir de la diversité des commerces et services est celle de la classification automatique mixte. Cette typologie a été réalisée sur les communes de France métropolitaine 2019 et à partir de la Base permanente des équipements de l'Insee 2017. L'indicateur présenté ici a été actualisé en géographie 2020.

Source : Observatoire des Territoires, INRAE-CESAER, ANCT 2020, Traitement TA

Niveau de centres d'équipements et de services des communes, 2020



Nombre de structures France Services (FS) 2020 et villes bénéficiaires du programme Petites villes de demain (PVD)



PAGE 14



COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

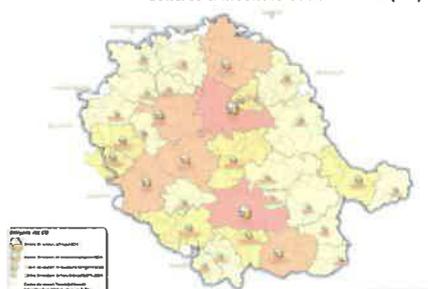
Accès aux services publics :

- **Finances** : plus de trésorerie présente sur le territoire mais des permanences assurées dans les Maisons France Services locales (St-Sulpice, Lavour, Serviès, Puylaurens et Dourgne).
- **Sécurité** :
 - 6 brigades de gendarmerie : St-Sulpice, Lavour, Lautrec, Puylaurens, Vielmur et Dourgne ;
 - 5 centres de secours et d'incendie : St-Sulpice, Lavour, St-Paul-Cap-de-Joux, Puylaurens et Dourgne.
- **Poste** : 17 points de contact, dont 10 bureaux de poste, 7 agences communales postales et 2 relais commerçants.
- **Emploi** : pas d'agence Pôle Emploi sur le territoire mais des permanences assurées dans les Maisons France Services, en lien avec les services emploi des EPCI (St-Sulpice, Lavour, Serviès, Puylaurens et Dourgne).

Points de contact de la Poste (en nombre) 2020



Centres d'Incendie et de Secours (CIS) 2019

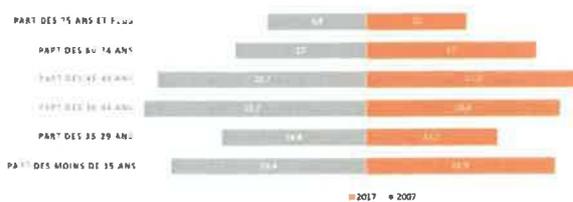


COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Bien-être des séniors :

- 27% de la population est âgé de plus de 60 ans ; si cette proportion est plus faible qu'en Occitanie (28,5%), la proportion des 40-59 ans est en revanche plus élevée laissant présager un rééquilibrage
- 9,8% de la population a plus de 75 ans en 2017. 10,7% d'entre eux vivent dans des structures d'hébergement dédiées contre 9,4% en France – 36,1% vivent seules (2040 personnes dont 1540 femmes) contre 42,5% en France
- 797 places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2019 (*source* : FINESS)

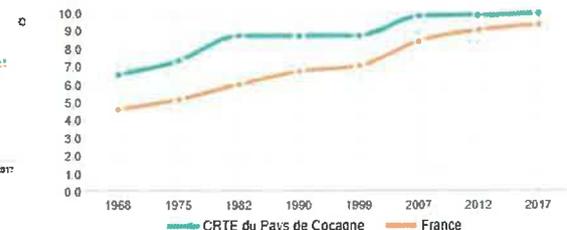
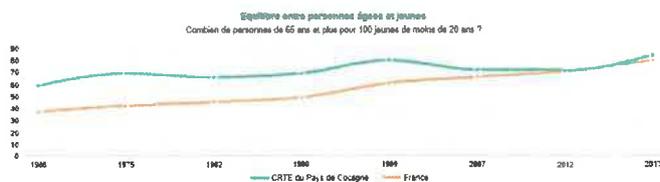
PYRAMIDE DES ÂGES SUR 10 ANS CRTE PAYS DE COCAGNE



Source : Observatoire des Territoires, Insee, RP 1968-2017

Les personnes âgées et leur évolution

Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?

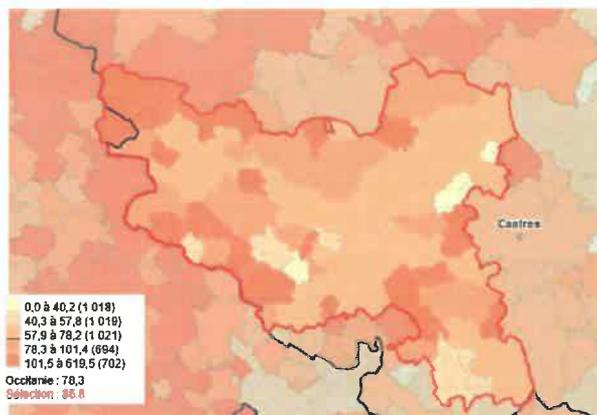


COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Bien-être des séniors :

- Si la population est globalement plus jeune sur le territoire qu'en moyenne en région Occitanie, cela masque des disparités.
- Certaines communes sont « vieillissantes » : Lavaur, Puylaurens et Lautrec avec un indice de jeunesse inférieur à la moyenne régionale

Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus) *Source : Insee RP 2018*



Source : Picto-Stat

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

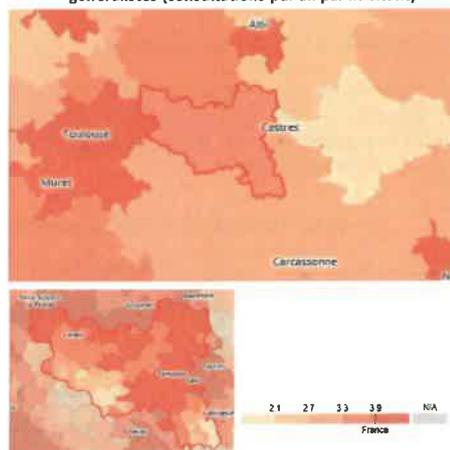
Santé – accès au soins : **une situation relativement satisfaisante ?**

- L'âge moyen des médecins actifs en 2020 est de 50,4 ans ce qui est proche de la moyenne nationale.
- Compte tenu la structure par âge de la population, les habitants du CRTE ont accès en moyenne à 4 consultations par an par hab. contre 3,9 au niveau national.
- Ce chiffre global masque des inégalités territoriales, notamment au sud du Pays, dans les communes les plus éloignées de pôles de services et de santé.
- Mais à noter, qu'aucun habitant sur le territoire, n'est à plus de 20 min d'un service de santé de proximité (*INSEE, Base Permanente des Equipements, 2017*)

Part de la population à plus de 20 mn d'au moins un des services de santé de proximité *Source : Insee BPE - Pop 2017 (%) 2019*



Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes (consultations par an par habitant)



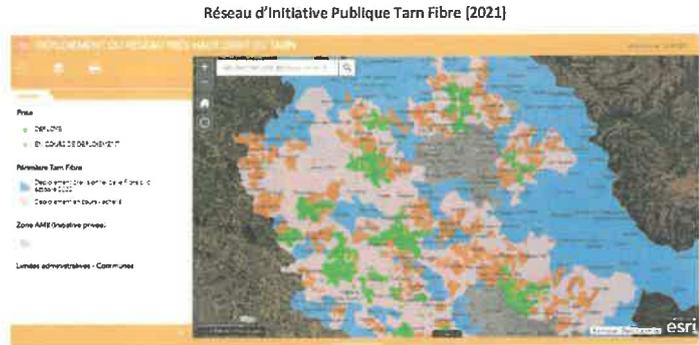
Source : SNIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; Traitement TA

NB. L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Inclusion numérique : une bonne couverture par la 4G mais pas encore par la fibre

- **Téléphonie mobile :**
 - 98% du territoire est couvert en 4G - par a minima un opérateur - contre 85% en France.
 - Dispositif de couverture ciblée New Deal copiloté par l'Etat et le Département du Tarn afin de résorber progressivement les zones non ou mal couvertes.
- **Internet haut débit :**
 - Aucun des locaux du territoire n'est raccordable à la fibre optique en 2020 contre 59,5% en France.
 - Mais un vaste programme d'investissement est actuellement en cours afin de déployer un réseau d'initiative publique (RIP) de fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire tarnais d'ici 2023-2024.

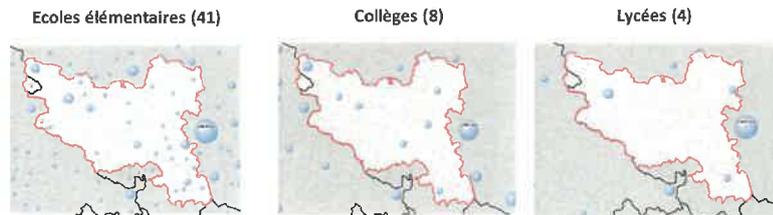


COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Enseignement primaire et secondaire :

- Un territoire qui accueille de nombreuses familles avec enfants (en quête d'un cadre de vie agréable pour fonder une famille); les 0-14 ans représentent 18,9% de la population contre 16,7% en Occitanie (c'est le CRTE tarnais, dans lequel ce taux est le plus élevé)

Zoom sur la localisation des écoles et leurs capacités d'accueil en 2020



Source : DREAL Occitanie

Petits, grands ménages, présence d'enfants
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CRTE du Pays de Cocagne	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	27,8	36,2
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	31,1	26,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,7	9,8
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	31,1	25,7

2007 2012 2017

Source : INSEE RP - 2017

Etablissements scolaires

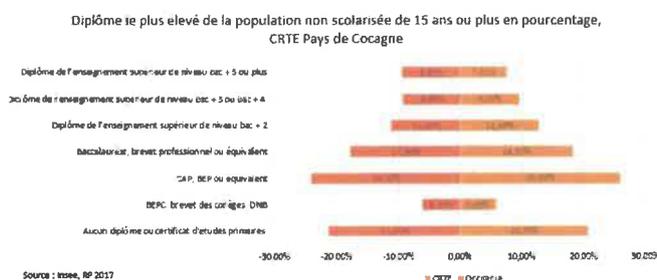
Indicateurs	CRTE du Pays de Cocagne
Nombre de lycées(s) (nb)	4
Nombre de collèges(s) (nb)	8
Nombre d'écoles élémentaire(s) (nb)	41
Nb d'écoles élémentaire(s) RPID* (nb)	19
Nombre d'écoles maternelle(s) (nb)	3
Nb d'écoles maternelle(s) RPID* (nb)	3

Source : INSEE - BPE - 2020

* Regroupement pédagogique intercommunal dispersé

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Accès à l'enseignement supérieur : Moins de bac + 5, mais + de niveaux intermédiaires



Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur

Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CRTE du Pays de Cocagne	France	CRTE du Pays de Cocagne	France
Total des formations d'enseignement supérieur	52	2 612 434	33,3	20,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	52	229 543	33,3	8,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	83 299	NA	19,6
Grands établissements MENSUR	0	104 508	NA	226,1
Universités	0	1 461 758	NA	11,9
Universités de technologie (UT)	0	10 110	NA	27,5
Établissements d'enseignement universitaire privés	0	35 501	NA	59,7
ESPE	0	66 012	NA	NA
Écoles normales supérieures (ENS)	0	6 186	NA	68,1
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	3 751	NA	-44,0
Autres formations d'ingénieurs	0	186 724	NA	38,5
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	0	146 773	NA	62,4
Écoles juridiques et administratives	0	8 480	NA	5,3
Écoles paramédicales et sociales	0	125 562	NA	-1,8
Écoles supérieures art et culture	0	50 062	NA	56,0
Autres écoles de spécialités diverses	0	59 602	NA	-46,0

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017

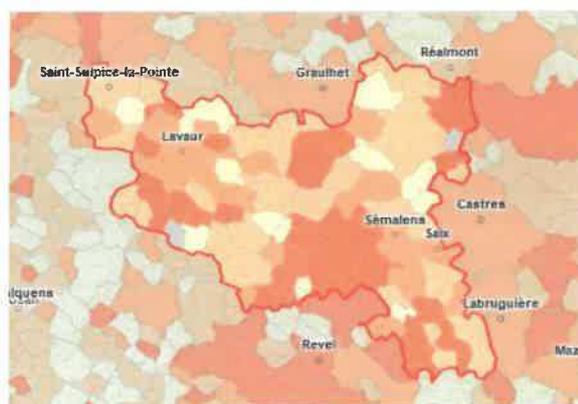
- 7,5% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus a un diplôme niveau BAC+5 ou plus contre 9,6% en Occitanie
- Le territoire est en revanche bien placé sur les niveaux intermédiaires, du CAP au BAC+2

COHÉSION : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Accès à l'emploi des jeunes: « moins » de décrocheurs, mais une situation difficile autour de Puylaurens

- La part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET) est plus faible que la moyenne régionale (17% contre 17,8%); cette part comme sur de nombreux territoires a tendance à augmenter sur les dernières années.
- À l'échelle des EPCI, on note un « décrochage » relativement fort sur la CC Sor et Agout, en particulier à Puylaurens (23,4% de jeunes non insérés), et dans les communes limitrophes
- A Puylaurens, alors que le taux de chômage de l'ensemble de la population est plus faible qu'en France (12,1% contre 13,3% en 2018), celui des jeunes est nettement plus élevé : 36% des 15-24 ans sont au chômage contre 27% en France

Taux de chômage des 15-24 ans (au sens de l'Insee) par commune en 2018



COHÉSION : SYNTHÈSE

PRINCIPAUX ATOUTS	PRINCIPALES FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Une desserte plutôt favorable en termes d'infrastructures routières (A68, D112 et N126 Castres-Toulouse) et ferrées (liaison ferroviaire vers Castres et Toulouse)• Un territoire qui accueille de nouveaux habitants: + 1.700 habitants en 5 ans• De nouveaux arrivants composés en majorité de jeunes ménages actifs• Des indicateurs sociaux et de niveaux relativement satisfaisants (taux de chômage et taux pauvreté < à la moyenne régionale, revenus médians > à la moyenne régionale)• Un taux de vacance contenu hormis sur quelques bourgs-centres (Puylaurens et Lautrec)• Une offre en services à la population assez complète et bien structurée à partir des bourgs-centres	<ul style="list-style-type: none">• Un vieillissement de la population dans certaines communes : Lavaur, Lautrec, Serviès, Puylaurens, Saix, Dougne... et certains bourgs-centres qui ont perdu des habitants: Lavaur, Lautrec, Puylaurens• Un déficit d'emplois par rapport aux actifs• Un manque de diversité dans l'offre de logements (peu de locatif et beaucoup de maisons individuelles)• Des offres de mobilité urbaines et interurbaines, alternatives à la voiture individuelle, à développer• Un territoire peu avancé dans le déploiement de la fibre• Un fort décrochage des jeunes, en particulier sur le Puylaurentais



ECONOMIE

CONTRIBUER À LA
RÉALITÉ
ÉCONOMIQUE

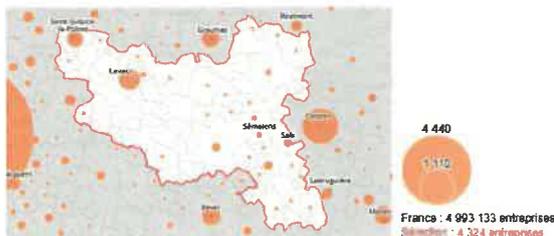


ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Tissu d'entreprises : plus d'indépendants et moins de TPE/PME

- En 2019, 4 324 établissements sont actifs sur le territoire. 21,6% de ces entreprises se concentrent à Lavour et 13,3% à Saint-Sulpice.
- Plusieurs secteurs sont sous-représentés:
 - Les commerces et transports représentent 23,7 % des établissements actifs du CRTE: C'est moins qu'au niveau régional où cette proportion atteint 28%.
 - L'industrie, avec 8,9 % des établissements est également moins représentée qu'au niveau régional (10%).
- Les établissements sont de plus petites tailles qu'en région : ainsi, 72 % des établissements n'ont aucun salarié contre 70% en Occitanie.

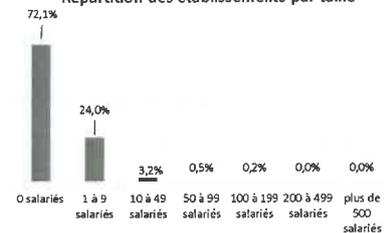
Nombre d'entreprises actives en 2019 par commune



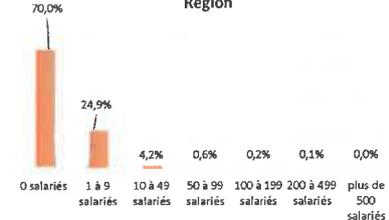
Source : Observatoire des Territoires – INSEE 2019



Répartition des établissements par taille



Répartition des établissements par taille Région



Source : Observatoire des Territoires – INSEE 2019

PAGE 25

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

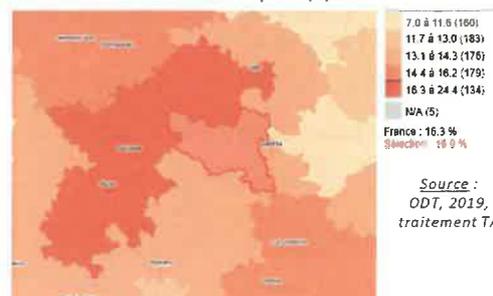
Entrepreneuriat : une dynamique de création d'entreprises qui s'accélère

- 691 entreprises ont été créées sur le territoire en 2019, ce qui porte le taux de création d'entreprises à 16 % en 2019, un score très proche de la moyenne nationale (16,3%), et qui a tendance à augmenter ces dernières années.
- En terme de secteurs d'activité, on note une forte proportion de nouvelles entreprises dans les services non marchands (santé, action sociale, enseignement, autres services à la personne), et dans l'industrie.
- Ces chiffres recouvrent toutefois de fortes disparités au sein du territoire.

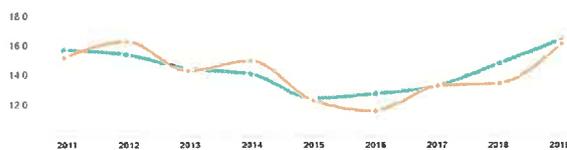
Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité
Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?



Taux de création d'entreprises (%) 2019



Evolution du taux de création d'entreprises (%) 2011-2019



Source : ODT, 2019, traitement TA

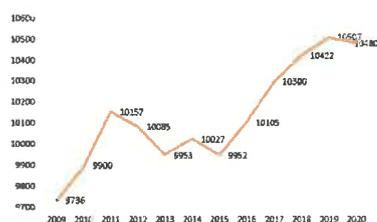


PAGE 26

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Emploi : une économie à dominante industrielle

- Le territoire compte 10 507 emplois salariés privés fin 2020.
- La structure économique est caractérisée par:
 - Le fort poids de l'industrie, bien que la proportion d'établissements soit plus faible qu'en région : 2 600 emplois salariés privés, soit près d'1/4 des emplois du territoire ;
 - Mais également de la construction, du négoce (commerce de gros), et des services non marchands aux particuliers.
- L'emploi salarié privé a progressé de près de 8% en 10 ans (soit un gain net de 770 emplois). Cette dynamique est cependant moins forte qu'en Occitanie (11,8%).
 - Cette croissance est portée par 4 secteurs: l'industrie, la construction, le commerce de détail et le négoce (commerce de gros).



Evolution de l'emploi salarié 2009-2019



TERRE D'AVANCE

Evolution de l'emploi salarié privé sur la période 2009-2019

	Effectifs salariés en 2019		Evolution 2009-2019		
	NOMBRE	PART	En %	En VA	En %
INDUSTRIE	2571	24,47%	15,13%	228	7,38%
CONSTRUCTION	1303	12,40%	8,52%	134	-3,93%
COMMERCE DE DETAIL	1330	12,66%	12,99%	191	7,38%
COMMERCE DE GROS	734	6,99%	4,81%	124	2,70%
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	413	3,93%	6,87%	-42	10,54%
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	466	4,44%	5,80%	71	23,04%
SERVICES AUX ENTREPRISES	1130	10,75%	26,00%	62	25,07%
SERVICES NON MARCHANDS	2560	24,36%	19,87%	3	10,60%
Total général	10507	100,00%	100,00%	771	11,82%

Source : ACCOS 2019-2020, traitement Terre d'Avance

PAGE 27

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Emploi - Zoom 2020: un territoire moins impacté à ce jour par la crise COVID

- Les données de 2020 viennent d'être publiées. Elles permettent d'avoir une première idée de l'impact de la crise sur le territoire.
- Le territoire semble moins impacté que la région avec une baisse des emplois salariés de 0,3% % de 2019 à 2020 (contre une baisse de 1,6% en Occitanie).
- L'hébergement et la restauration enregistre la plus forte baisse (11,4%). L'emploi dans l'industrie et les services aux entreprises se rétracte également.
- Certains secteurs ont cependant fait bonne figure : le commerce de gros, le transport et surtout la construction qui connaît une hausse de 6,6% (+ 87 emplois).

Evolution de l'emploi salarié privé sur la période 2019-2020

	En Valeur	En %	Comparaison Région
INDUSTRIE	-57	-2,22%	-1,67%
CONSTRUCTION	87	6,68%	2,17%
COMMERCE DE DETAIL	-4	-0,30%	0,70%
COMMERCE DE GROS	10	1,36%	-0,15%
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	11	2,66%	-1,03%
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	-53	-11,37%	-10,07%
SERVICES AUX ENTREPRISES	-24	-2,12%	-3,54%
SERVICES NON MARCHANDS	3	0,12%	-0,29%
Total général	-27	-0,26%	-1,62%

Source : ACCOS 2020, traitement Terre d'Avance



TERRE D'AVANCE

PAGE 28

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

EMPLOI - ZOOM sur les services : **une spécialisation dans le médico-social**

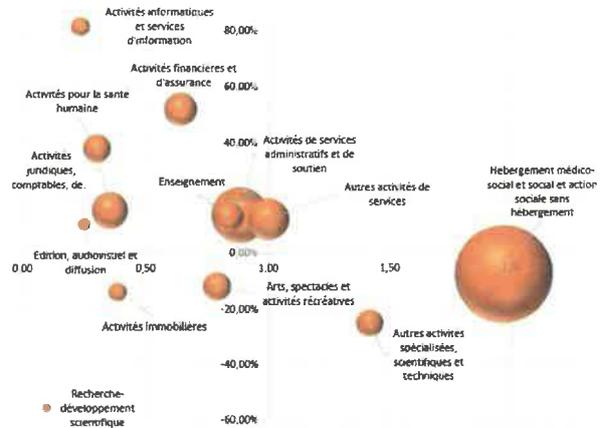
- Les services pèsent 35% de l'emploi salarié sur le Pays de Cocagne contre 41% en région. La sphère présente est légèrement moins développée au profit de la sphère productive mais demeure forte pour cette typologie de territoire.
- Le médico-social apparaît comme une spécialisation du territoire qui pèse deux fois plus qu'en région mais qui ne progresse pas sur la période.
- Les autres services sont plutôt moins représentés qu'en région.
- Ils progressent également moins vite.

- Les cercles représentent des grandes familles d'activités
- Plus un cercle est gros, plus il pèse en emplois sur le territoire.
- L'axe des abscisses (droite/gauche) représente la spécificité. Plus on va vers la droite, plus l'activité est spécifique, c'est-à-dire qu'elle pèse plus fortement en emplois sur le territoire d'études qu'en région. Au centre, il n'y a pas de sur-représentation et au contraire, à gauche, l'activité est sous représentée par rapport à ce qui est observé en région.
- L'axe des ordonnées (haut/bas) représente le dynamisme de l'emploi. Plus on va vers le haut, plus l'activité a gagné des emplois sur la période 2014-2019. En dessous de l'axe des abscisses, cela signifie qu'il y a eu des pertes d'emplois



TERRE D'AVANCE

Graphique de spécialisation économique des services, CAUVALDOR – REGION OCCITANIE



Source ACCOS 2009-2019, traitement terre d'avance

* Une partie de l'emploi public et une grande partie de l'emploi agricole sont absents de ces données.

PAGE 29

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

EMPLOI - ZOOM sur les industries : **plusieurs spécificités sectorielles sur le territoire**

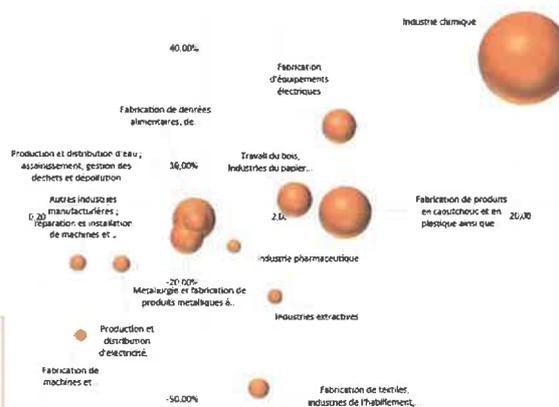
- Le poids de l'industrie est 1,5 fois supérieur à la région en termes d'emplois.
- Il y a une forte spécialisation dans le domaine de l'industrie chimique/ dermo-cosmétique avec les *Laboratoires Pierre Fabre* implantés à Soual et Lavaur.
- ... et dans une moindre mesure dans l'industrie plastique (*Bormioli Pharma France, Sleever Technologies*), la fabrication d'équipements électriques et l'imprimerie (*Equinox, Art & Caractère*)
- Ces activités industrielles se concentrent surtout aux deux extrémités du territoire, à proximité des pôles d'emplois toulousain et castrais et des principaux axes routiers (A68, D630, D112 et N126).

- Les cercles représentent des grandes familles d'activités
- Plus un cercle est gros, plus il pèse en emplois sur le territoire.
- L'axe des abscisses (droite/gauche) représente la spécificité. Plus on va vers la droite, plus l'activité est spécifique, c'est-à-dire qu'elle pèse plus fortement en emplois sur le territoire d'études qu'en région. Au centre, il n'y a pas de sur-représentation et au contraire, à gauche, l'activité est sous représentée par rapport à ce qui est observé en région.
- L'axe des ordonnées (haut/bas) représente le dynamisme de l'emploi. Plus on va vers le haut, plus l'activité a gagné des emplois sur la période 2014-2019. En dessous de l'axe des abscisses, cela signifie qu'il y a eu des pertes d'emplois



TERRE D'AVANCE

Graphique de spécialisation économique des industries : logarithmique CRTE PAYS DE COCAGNE – REGION OCCITANIE



Source ACCOS 2009-2019, traitement Terre d'Avance

* Une partie de l'emploi public et une grande partie de l'emploi agricole sont absents de ces données.

PAGE 30

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Offre d'accueil: un réseau d'une vingtaine de ZAE avec des projets en cours de requalification et d'aménagement

- Le territoire compte une vingtaine de ZAE (*source* : Contrat Occitanie 2018-2021), représentant 600 ha
- Les principales sont situées à Soual (« La Prade »), à Lavaur (« Les Cauquillous ») et à Saint-Sulpice-la-Pointe (« Les Cadaux ») et un nouveau parc d'activités, d'envergure régionale (« Les Portes du Tarn »), est actuellement en cours de commercialisation, à la pointe Ouest du territoire. Sur les 200 ha que représentent cette zone, 126 ha de fonciers sont disponibles à la vente. Ce parc est géré par la SPLA Les Portes du Tarn.
- En parallèle, plusieurs structures ont été créées pour favoriser la création et/ou le développement d'entreprises locales : création d'un hôtel et d'une couveuse d'entreprises gérés par la Communauté Tarn Agout, création d'un espace de co-working à Cuq-Toulza géré par la Communauté Sor et Agout.



Espace de co-working
La Cellule
(Cuq-Toulza)



ZA Les Portes du Tarn
(Saint-Sulpice)



ZA La Prade
(Soual)



ZA Les Cadaux
(Saint-Sulpice)



TERRE D'AVANCE

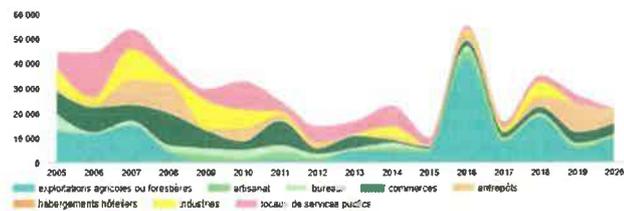
PAGE 31

ECONOMIE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Locaux d'activités: une forte production de locaux commerciaux et d'entrepôts

- 126 000 m² de locaux d'activités mis en chantier en 10 ans: plus de la moitié concerne des locaux commerciaux et des entrepôts.
- On constate une diminution globale de la construction de locaux de 2005 à 2015 puis une nouvelle dynamique à partir de 2018
- Plus de 60% des constructions de locaux entre 2010 et 2020 se sont faites sur la CC Tarn Agout (en particulier sur les locaux commerciaux).

Répartition de la surface de plancher totale des locaux commencés, par secteur (m²) 2005-2020



Tableaux 2010-2020 des m² SP par activités (total des 10 années) hors agriculture CRTE

	Agriculture	Bureaux	Commerces	entrepôts	habitat individuel	industries	Total	Ratio en %
2010	1036	3839	2976	5040	159	7592	20642	36%
2011	2667	2751	9821	2258	0	1433	18930	15%
2012	1029	1997	2026	1144	206	750	7152	6%
2013	322	960	4796	360	65	95	6598	5%
2014	1212	2296	927	1356	47	4033	9871	8%
2015	823	788	558	453	0	0	2622	7%
2016	2947	2343	2063	3129	0	1108	11590	9%
2017	1048	901	2003	196	0	1564	5712	5%
2018	539	1236	2273	4405	109	5746	14308	11%
2019	444	1819	4007	11451	0	0	17721	14%
2020	780	552	4188	4828	0	533	10881	9%
Total sur 10 ans	12847	19482	35638	34620	586	22854	126027	100%
Total en %	10%	15%	28%	27%	0%	18%	100%	



TERRE D'AVANCE

PAGE 32

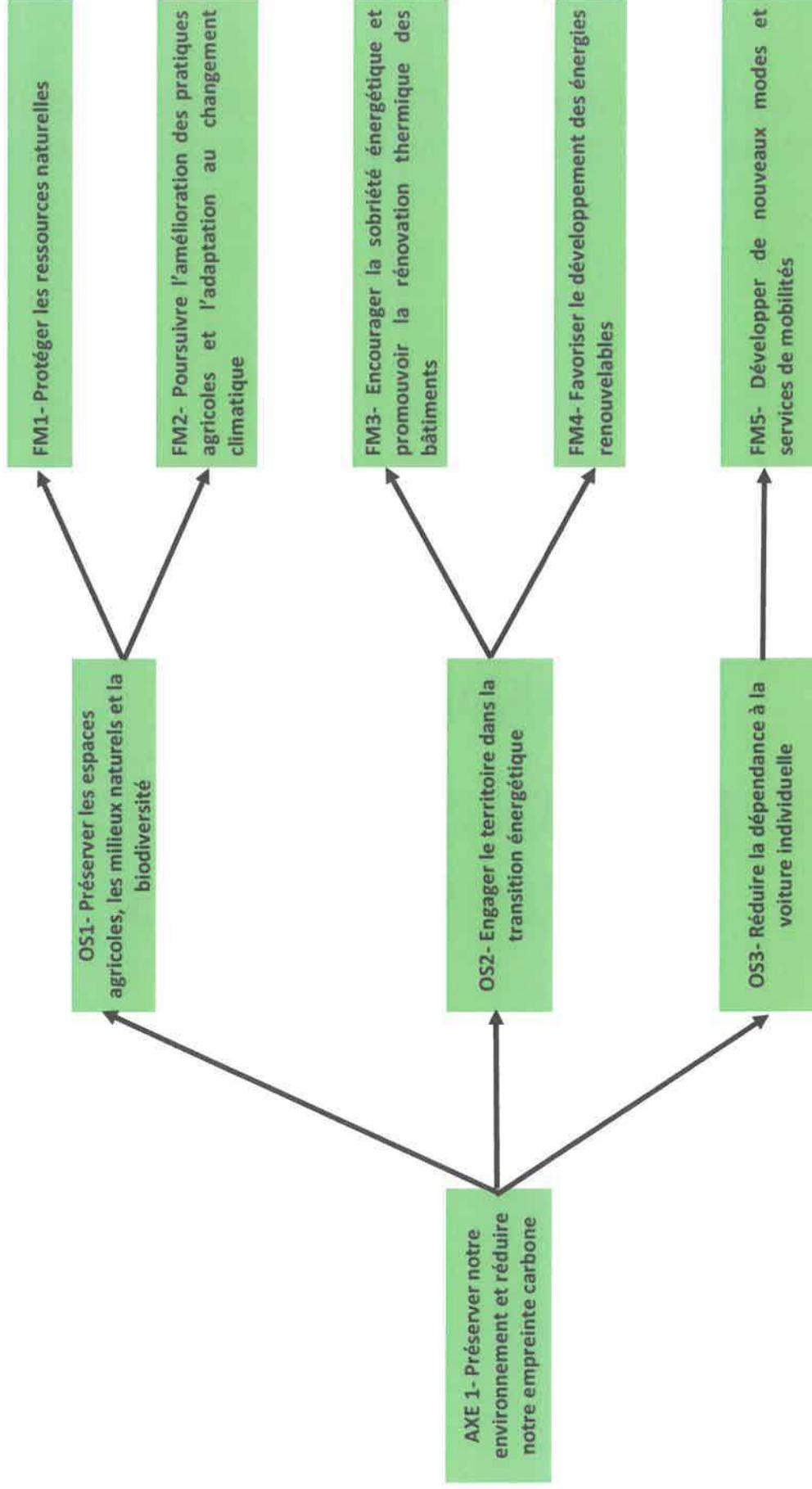
**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 2-
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
ET FICHES-MESURES**

ORIENTATIONS / AXES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

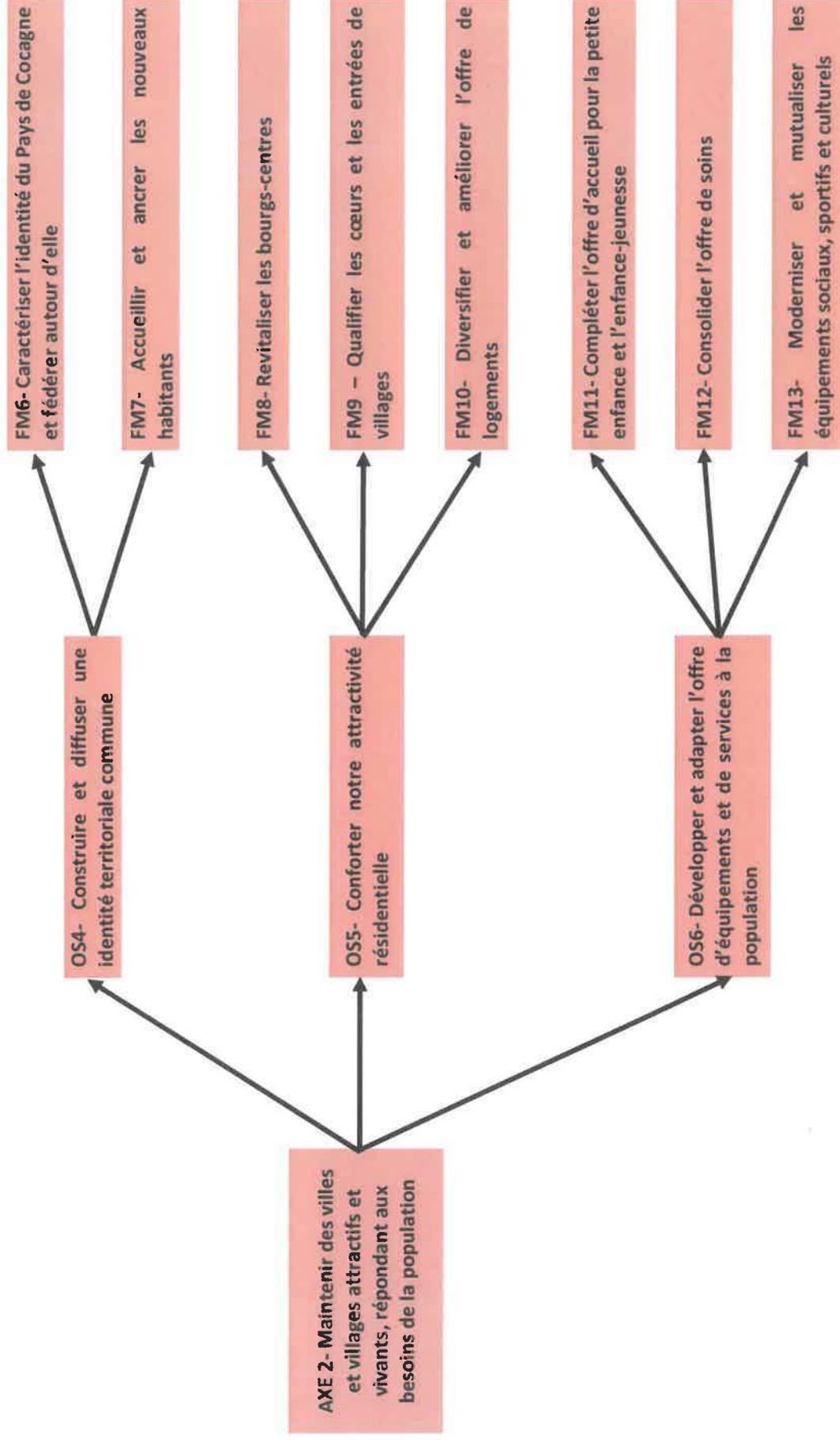
FICHES-MESURES



ORIENTATIONS/ AXES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

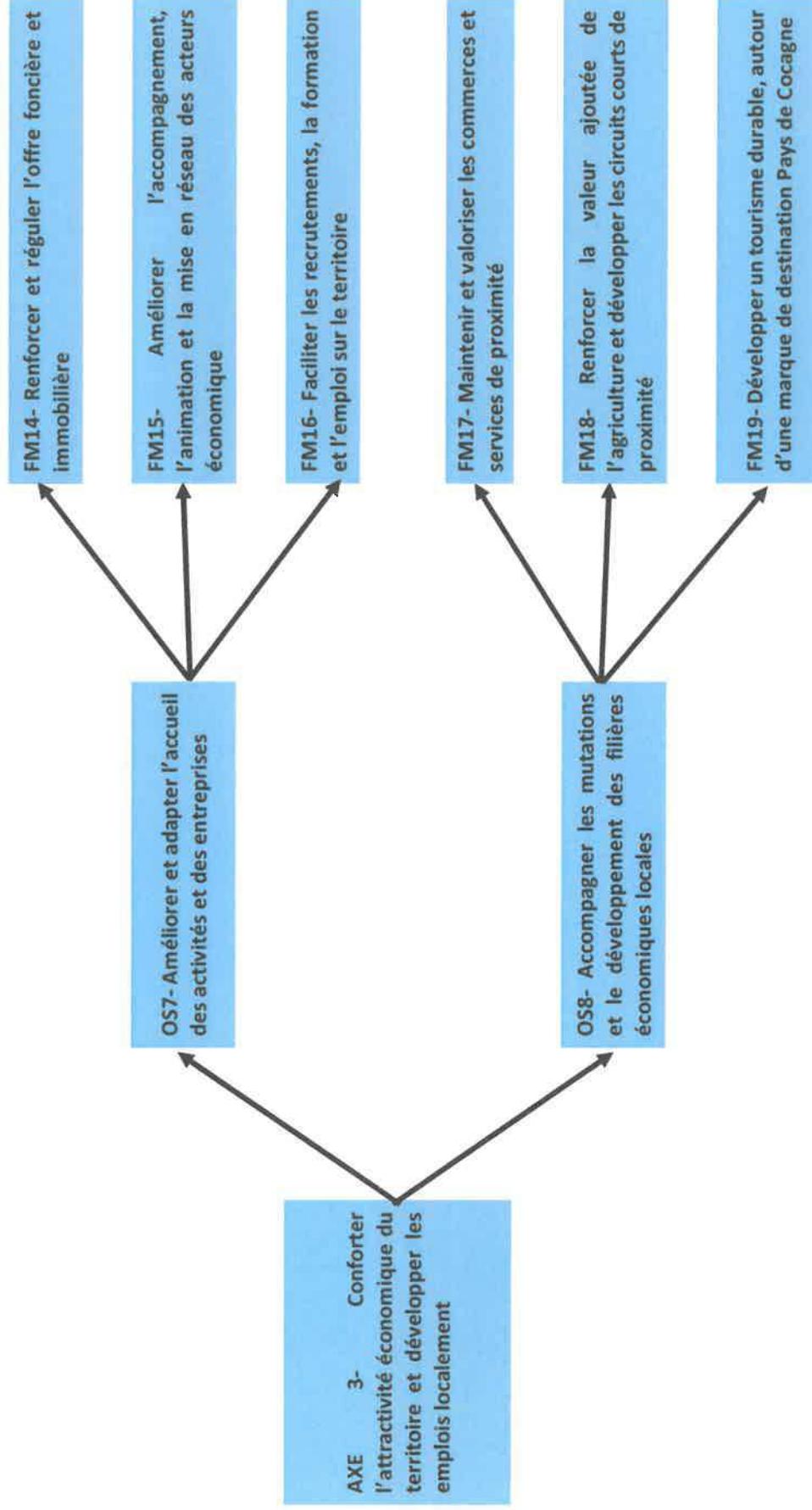
FICHES-MESURES



ORIENTATIONS / AXES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

FICHES-MESURES



**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 3-
FICHES-MESURES DÉTAILLÉES**

ORIENTATION STRATEGIQUE :

.....

OBJECTIF STRATEGIQUE :

.....

FICHE-MESURE N°... :

.....

- Contexte général :

- Objectifs de la mesure :

- Contenu de la mesure (types d'actions et de projets) :

- Maitres d'ouvrage concernés :

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

- Indicateurs de résultats à l'échéance 2026 :

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et qualitative :

- Articulation avec :

- **Les Schémas et Cadres de référence stratégiques :**

- **Les Dispositifs d'Aide mobilisables (Etat, Région, Département, Europe, autres) :**

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 4-
LISTE INDICATIVE DE PROJETS**

Liste indicative de projets susceptibles d'être examinés dans le cadre des programmes opérationnels annuels sur la période 2022-2026, sous réserve de leur éligibilité aux dispositifs d'intervention de l'Etat

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
AXE1- PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE										
Aménagement d'espaces de biodiversité	OS1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité	FM1	Ambres	Commune de Ambres	150 000 €	X	X	X	X	
Mise en place de potagers et de jardins partagés	OS8- Accompagner le développement des filières	FM18	Ambres	Communes de Ambres	30 000 €		X	X		X
Extension du réseau d'assainissement collectif (tranche 2)	OS1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité	FM1	Saint-Lieux-lès-Lavaur	Commune de St-Lieux-lès-Lavaur	876 000 €	X				
Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement	OS1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité	FM1	Puylaurens	Commune de Puylaurens	25 000 €	X				
Mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées	OS1- Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité	FM1	Puylaurens	Commune de Puylaurens	40 000 €	X				
Réalisation d'un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE)	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Puylaurens	Commune de Puylaurens	20 000 €	X	X			
Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	200 000 €	X	X	X	X	X
Rénovation énergétique de la mairie	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Carbes	Commune de Carbes	25 000 €	X				
Rénovation thermique de l'appartement locatif au-dessus de la mairie	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Maurens-Scopont	Commune de Maurens-Scopont	100 000 €	X				
Rénovation thermique de la salle des fêtes	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Péchaudier	Commune de Péchaudier	à définir		X			
Rénovation énergétique et fonctionnelle de la mairie	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Puylaurens	Commune de Puylaurens	en cours de chiffrage		X	X		
Rénovation thermique de la bibliothèque municipale	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Sémalens	Commune de Sémalens	à définir		X			

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Rénovation énergétique de l'école (panneaux photovoltaïques, PAC)	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Sémalens	Commune de Sémalens	à définir		X			
Rénovation thermique des bâtiments municipaux	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Vielmur-sur-Agout	Commune de Vielmur-sur-agout						
Modernisation de l'éclairage public	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Montdragon	Commune de Montdragon	24 755 €	X				
Modernisation de l'éclairage public	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM3	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	700 000 €		X	X	X	X
Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM4	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	1 700 000 €		X	X	X	X
Implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM4	Viviers-lès-Montagnes	Commune de Viviers-lès-Montagnes	250 000 €	X		X		
Implantation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des bâtiments intercommunaux	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM4	Serviès/ Lautrec	CCLPA	à définir					
Implantation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des bâtiments intercommunaux	OS2- Engager le territoire dans la transition énergétique	FM4	Territoire Sor Agout	CCSA	à définir					
Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare ferroviaire et franchissement de la voie ferrée	OS3- Réduire la dépendance à la voiture individuelle	FM5	Saint-Sulpice	Commune de St-Sulpice	5 000 000 €				X	X
Aménagement de pistes cyclables	OS3- Réduire la dépendance à la voiture individuelle	FM5	Territoire Tarn Agout	CCTA	à définir		X	X	X	X

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
AXE2- MAINTENIR DES VILLES ET DES VILLAGES ATTRACTIFS ET VIVANTS, RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION										
Programme de signalétique territoriale autour des mâts de cocagne	OS4- Construire et diffuser une identité territoriale commune	FM6	Pays de Cocagne	PETR	80 000 €	X	X	X		
Réaménagement de l'ancien site industriel de l'Arçonnerie	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	4 700 000 €	X	X	X	X	X
Piétonnisation des rues du centre-ville et aménagement de cheminements doux	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	200 000 €	X	X	X	X	
Réfection de la rue du Capitaine Beaumont	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	1 000 000 €	X	X	X		
Valorisation des berges de l'Agout entre le Castela et le parking du Plô	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	80 000 €		X			
Réfection du mur de la place Pierre Bayle	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Puylaurens	Commune de Puylaurens	105 000 €	X				
Réfection de la place de la Vierge, des murs et escaliers attenants	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Puylaurens	Commune de Puylaurens	108 000 €	X				
Réfection de la porte et du mur du cimetière	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Puylaurens	Commune de Puylaurens	125 400 €	X				
Réfection du parvis de la mairie	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Puylaurens	Commune de Puylaurens	40 000 €	X				
Construction d'une halle couverte sur la Place du Rivet	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saix	Commune de Saix	250 000 €	X				
Construction d'une nouvelle mairie	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saix	Commune de Saix	1 500 000 €			X	X	X
Travaux de requalification du centre-bourg (tranche 3)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Saix	Commune de Saix	660 000 €					X
Réhabilitation de la RD14 : création d'un rond-point et réaménagement de la rue de l'école (secteur 1)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Sémalens	Commune de Sémalens	1 061 000 €	X				
Réhabilitation de la RD14 : réaménagement de la rue du Théron (secteur 2)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Sémalens	Commune de Sémalens	791 000 €			X	X	

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Réhabilitation de la RD14 : réaménagement de la rue du Théron (secteur 3)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Sémalens	Commune de Sémalens	1 132 000 €				X	X
Creation de cheminements doux entre les différents quartiers	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM8	Sémalens	Commune de Sémalens	à définir	X				
Réaménagement de la place centrale du village	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Bannières	Commune de Bannières	150 000 €	X	X			
Aménagement du chemin de Millet	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Brousse	Commune de Brousse	140 000 €	X				
Aménagement de la place du village	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Brousse	Commune de Brousse	360 000 €		X	X		
Aménagement de l'entrée du centre-bourg	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Fiac	Commune de Fiac	50 000 €		X	X		
Extension de la mairie et de ses salles annexes	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Guitalens-L'Albarède	Commune de Guitalens-L'Albarède	260 000 €	X				
Amenagements d'une voie douce le long de la RD14	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Guitalens-L'Albarède	Commune de Guitalens-L'Albarède	60 000 €	X	X			
Aménagement de voies douces le long des RD15 et RD47	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Labastide-Saint-Georges	Commune de Labastide-Saint-Georges	200 000 €		X	X		
Requalification du passage Jules Ferry	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Lautrec	Commune de Lautrec	28 000 €	X				
Réaménagement du cœur de bourg	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Massac-Séran	Commune de Massac-Séran	à définir		X	X		
Rénovation de la mairie et de la salle communale	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Montcabrier	Commune de Montcabrier	200 000 €				X	
Embellissement et sécurisation de l'entrée du village côté RD30	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Montdragon	Commune de Montdragon	en cours de chiffrage	X				
Rénovation des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, etc.)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Saint-Lieux-lès-Lavaur	Commune de St-Lieux-lès-Lavaur	1 220 000 €	X	X	X		X

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Réhabilitation des places du village	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Serviès	Commune de Serviès	à définir		X			
Aménagement du cœur de bourg	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Vénès	Commune de Vénès	200 000 €		X	X		
Requalification de la traverse du village (tranche 1)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Verdalle	Commune de Verdalle	613 000 €	X				
Requalification de la traverse du village (tranche 2)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Verdalle	Commune de Verdalle	1 161 500 €		X	X		
Requalification de la traverse du village (tranche 3)	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Verdalle	Commune de Verdalle	551 500 €				X	
Aménagement d'une voie douce le long de la RD50	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM9	Viviers-lès-Montagnes	Commune de Viviers-lès-Montagnes	900 000 €	X				
Transformation de l'ancien presbytère en logements locatifs	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Marzens	Commune de Marzens	500 000 €	X	X			
Transformation de l'ancien presbytère en logements locatifs	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Prades	Commune de Prades	600 000 €	X	X			
Construction de 3 maisons locales communales	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Viviers-lès-Lavaur	Commune de Viviers-lès-Lavaur	460 000 €	X				
Rénovation d'un appartement communal dans l'ancienne école	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Péchaudier	Commune de Péchaudier	en cours de chiffrage	X				
Rénovation de 4 logements communaux	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Puylaurens	Commune de Puylaurens	à définir	X	X			
Rénovation de l'appartement locatif communal	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Saix	Commune de Saix	80 000 €	X	X			
Requalification de l'appartement locatif au-dessus de l'école	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Carbes	Commune de Carbes	à définir		X	X		
Construction d'un logement locatif communal	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Saint-Sermin-lès-Lavaur	Commune de Saint-Sermin-lès-Lavaur	150 000 €				X	
Réhabilitation et mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage	OS5- Conforter notre attractivité résidentielle	FM10	Lavaur	CCTA	1 000 000 €	X				

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Création d'une nouvelle crèche intercommunale	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Vielmur-sur-Agout	CCLPA	en cours de définition		X			
Création d'une mini-crèche	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Teulat	CCTA	à définir		X			
Création d'une maison d'assistantes maternelles	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Maurens-Scopont	Commune de Maurens-Scopont	50 000 €	X				
Construction d'un centre de loisirs communautaire	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Dourgne	CCSA	1 200 000 €	X				
Construction d'un accueil de loisirs communautaire	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Vielmur-sur-Agout	CCLPA	en cours de définition		X			
Mise en place d'une plaine de jeux d'eau à l'ALAE/ALSH Jean de la Fontaine	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Labastide-Saint-Georges	Commune de Labastide-St-Georges	45 000 €		X			
Création d'une nouvelle cantine scolaire	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Moulayrès	Commune de Moulayrès	265 000 €	X				
Agrandissement de la cantine scolaire	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Sémalens	Commune de Sémalens	190 000 €	X				
Construction d'une nouvelle école avec CLAE	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Montcabrier	Commune de Montcabrier	1 500 000 €		X			
Rénovation et extension de l'école et de la cantine	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Cuq	Commune de Cuq	850 000 €		X		X	
Agrandissement de l'école (création d'une 3 ^{ème} salle de classe)	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM11	Teulat	Commune de Teulat	200 000 €				X	
Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Puylaurens	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Puylaurens	CCSA	à définir		X		X	

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Lautrec	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Lautrec	CCLPA	à définir		X			
Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Damiatte	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Damiatte	CCLPA	à définir				X	X
Modernisation de l'EHPAD La Grèze (agrandissement de salle de restauration, création d'une salle d'animation, ...)	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Mondragon	CCLPA	en cours de définition		X			
Construction de maisons partagées et d'une résidence autonomie à proximité de l'EHPAD La Grèze	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Mondragon	CCLPA	à définir				X	X
Requalification et extension du cinéma municipal	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM12	Lavaur	Commune de Lavaur	3 000 000 €		X			
Construction d'une médiathèque intercommunale à Vielmur	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Vielmur-sur-Agout	CCLPA	en cours de définition		X			
Transformation de l'ancienne chapelle en lieu d'animation culturelle	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Teulat	Commune de Teulat	en cours de définition			X		
Réaménagement de la salle de spectacles René Cassin	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	50 000 €				X	X
Création de nouveaux locaux pour le Conservatoire de Musique	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	450 000 €				X	X
Création d'une salle multiculturelle	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Cambounet-sur-le-Sor	Commune de Cambounet-sur-le-Sor	1 045 000 €	X				
Construction d'une salle multiculturelle	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Fiac	Commune de Fiac	1 500 000 €		X			

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Création d'une salle festive et culturelle	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Lautrec	Commune de Lautrec	à définir		X	X		
Requalification de la salle Polyspace	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	2 500 000 €		X	X		
Réaménagement de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Labastide-Saint-Georges	Commune de Labastide-St-Georges	300 000 €		X			
Rénovation de la salle polyvalente	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Aguts	Commune d'Aguts	150 000 €	X				
Rénovation de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Agnan	Commune de Saint-Agnan	en cours de chiffrage	X	X			
Modernisation de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Genest-de-Contest	Commune de St-Genest-de-Contest	450 000 €	X	X			
Extension de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sernin-lès-Lavaur	Commune de St-Sernin-lès-Lavaur	50 000 €				X	
Travaux de requalification de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Teulat	Commune de Teulat	150 000 €				X	
Réaménagement de la salle des fêtes	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Ambres	Commune de Ambres	200 000 €				X	X
Création d'un café participatif	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Laboulbène	Commune de Laboulbène	100 000 €		X	X		
Création d'un café associatif	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Vielmur-sur-Agout	Commune de Vielmur-sur-Agout	à définir		X			
Aménagement de nouveaux locaux pour la MJC	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	500 000 €	X	X			

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Création d'une maison intergénérationnelle	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Ambres	Commune de Ambres	250 000 €			X	X	
Construction d'une salle multifonctions à dominante associative	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Affrique-lès-Montagnes	Commune de Saint-Affrique-lès-Montagnes	1 000 000 €				X	
Installation de fonds mobiles dans la piscine et la fosse à plongée du futur centre aquatique d'Aquaval	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Lautrec	Castres Sports Nautiques	800 000 €			X	X	
Construction d'un nouveau complexe aquatique	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	CCTA	à définir				X	X
Construction d'un nouveau centre aquatique intercommunal	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Territoire Sor Agout	CCSA	à définir			X	X	
Création d'un nouveau gymnase	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Labastide-Saint-Georges	Commune de Labastide-St-Georges	1 000 000 €				X	
Création d'un complexe sportif	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Puy-laurens	Commune de Puy-laurens	2 000 000 €			X	X	
Construction de vestiaires sportifs sur la plaine de Molétrincade	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saint-Sulpice	Commune de Saint-Sulpice	450 000 €				X	X
Implantation d'un terrain multisports	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Damiatte	Commune de Damiatte	83 500 €				X	
Implantation d'un terrain multisports et d'une rampe de skate	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Montdragon	Commune de Montdragon	98 500 €			X		
Création d'un terrain multisports et d'un parcours-santé	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Peyregoux	Commune de Peyregoux	90 000 €			X		
Implantation de terrains multisports et de jeux d'enfants dans le centre-bourg et à Longuegineste	OS6- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Saix	Commune de Saix	200 000 €			X	X	

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement d'un terrain multisports	O56- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Vénès	Commune de Vénès	70 000 €	X				
Implantation d'un terrain multisports	O56- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Vielmur-sur-Agout	Commune de Vielmur-sur-Agout	65 000 €	X				
Implantation d'un terrain multisports	O56- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Montcabrier	Commune de Montcabrier	120 000 €			X		
Création d'un espace sportif et récréatif à côté de la salle des fêtes	O56- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Ambres	Commune de Ambres	210 000 €		X	X		
Création d'un skate park	O56- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Fiac	Commune de Fiac	80 000 €				X	X
Mise en place d'une aire de fitness extérieure	O56- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Fiac	Commune de Fiac	25 000 €	X				
Création d'un parcours santé	O56- Développer et adapter l'offre d'équipements et de services à la population	FM13	Viviers-lès-Montagnes	Commune de Viviers-lès-Montagnes	70 000 €	X				

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
AXE3- RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES EMPLOIS LOCALEMENT										
Requalification des zones d'activités existantes (signalétique, paysagement, circulations douces)	OS7- Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises	FM14	Territoire Lautrecois-Pays d'Agout	CCLPA	en cours de définition	X				
Ré-aménagement de la ZA « En Touleze »	OS7- Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises	FM14	Territoire Sor Agout	CCSA	500 000 €		X			
Agrandissement des ZA de « La Marche » (Vénès), « Condomines » (Friejeville) et « Borio Novo » (Vielmur)	OS7- Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises	FM14	Territoire Lautrecois-Pays d'Agout	CCLPA	à définir		X	X	X	X
Construction et aménagement de locaux professionnels à louer	OS7- Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises	FM14	Territoire Lautrecois-Pays d'Agout	CCLPA	à définir					
Création d'un espace tiers-lieu expérimental à Lavarur	OS7- Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises	FM14	Lavarur	CCTA	à définir		X			
Création d'un commerce multiservices	OS8- Accompagner le développement des filières	FM17	Escoussens	Commune d'Escoussens	260 000 €		X			
Aménagement d'un bistrot de pays	OS8- Accompagner le développement des filières	FM17	Teulat	Commune de Teulat	100 000 €					X
Aménagement du bureau d'informations touristiques de Saint-Sulpice	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Saint-Sulpice	CCTA	à définir		X			
Création d'une aire de camping sur la base de loisirs Ludolac	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Saint-Lieux-lès-Lavarur	CCTA	à définir		X			
Création d'une aire d'accueil pour camping-cars	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Labastide-Saint-Georges	Commune de Labastide-St-Georges	15 000 €				X	
Développement de la base de loisirs Aquaval (réaménagement de l'accueil et du bar, nouveaux jeux, ...)	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Lautrec	CCLPA	à définir			X		
Construction d'un restaurant sur la base de loisirs Les Etangs	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Saix	CCSA	1 500 000 €			X	X	

Projets	Objectif stratégique	Fiche-mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant indicatif	Calendrier prévisionnel				
						2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement de nouveaux sentiers de randonnée pédestres et cyclistes	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Lautrécois – Pays d'Agout	CCLPA	à définir	X	X	X	X	X
Aménagement de nouveaux sentiers de randonnée pédestres et cyclistes	OS8- Accompagner le développement des filières	FM19	Tarn Agout	CCTA	à définir	X	X	X	X	X

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 5-
ANNEXE FINANCIÈRE**

PRÉFECTURE DU TARN

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
ANNEE 20.. (millésime)**

ENTRE

Le Préfet du département du Tarn,

d'une part,

ET

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Cocagne,
représenté par son Président

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 20.. (millésime) liste les actions à engager pour l'année 20.. (millésime).

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique du « PETR du Pays de Cocagne », signé le
(date), et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 20.. (millésime) sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 20.. (millésime), au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 20.. (millésime)

Ces actions, qui seront à engager en 20.. (millésime), sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.
- Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 20.. (millésime) est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 20.. (millésime), sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X...	Autres (préciser)

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 20.. (millésime) correspondant à l'année budgétaire.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 20.. (millésime).

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à , le

Le Président du Pôle d'équilibre territorial et rural
du Pays de Cocagne,

Le Préfet du Tarn,

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE 2021-2026 DU PAYS DE COCAGNE**

**ANNEXE 6-
MAQUETTE FINANCIÈRE 2021**

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 du Pays de Cognaç

PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2021

Orientations stratégiques	Fiche-mesure	Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel			Financement Etat					Conseil Régional			Conseil Départemental			Autres																		
				HT	Tranches O/N	Montant	%	DETR	%	DSIL Renovation énergétique	%	DSIL droit commun	%	FNADT	%	Autres	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%													
Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone	FMB3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments	Amélioration des performances énergétiques du chauffage de la mairie	Commune de Dougrie	36 000 €		12 600 €	35%						18 000 €	50%					5 400 €	15%			5 400 €	15%												
	FMB3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments	Remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie	Commune de Marzens	31 055 €		15 528 €	50%	9 317 €	30%															6 211 €	20%											
	FMB3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments	Rénovation thermique du bâtiment abritant l'école, la mairie et le logement communal	Commune de Massaguel	32 513 €		11 380 €	35%	13 005 €																												
	FMB3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments	Déploiement d'outils de gestion énergétique des bâtiments communaux	Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe	17 883 €		8 942 €	50%							8 941 €	50%																					
	FMB3- Encourager la sobriété énergétique et promouvoir la rénovation thermique des bâtiments	Amélioration des performances énergétiques du groupe scolaire	Commune de Viviers-lès-Montgries	95 658 €		47 874 €	50%							47 784 €	50%																					
	FMB3- Promouvoir la rénovation thermique des bâtiments + FMB10- Diversifier et améliorer l'offre de logements	Aménagement de trois logements locatifs communaux dans l'ancienne gendarmerie	Commune de Cuiç-Toulza	66 122 €		18 061 €	27%							33 061 €	50%																					
	FMB3- Promouvoir la rénovation thermique des bâtiments + FMB10- Diversifier et améliorer l'offre de logements	Rénovation thermique d'un appartement locatif communal	Commune de Servies	38 940 €		19 470 €	50%							19 470 €	50%																					
	FMB8- Revitaliser les bourgs-centres	Réalisation de deux plateaux traversants ralentisseurs sur l'avenue Gabriel Péri	Commune de Lavaur	40 754 €		29 389 €	72%	11 365 €	28%																											
	FMB8- Revitaliser les bourgs-centres	Aménagement de l'entrée de ville avenue P. Fabre/ D12 : création d'un cheminement doux	Commune de Lavaur	547 318 €		340 037 €	62%	86 031 €	16%																											
	FMB8- Revitaliser les bourgs-centres	Requalification du cœur de bourg : rue de Viviers-lès-Montgries	Commune de Saix	267 667 €		55 310 €	21%																													
	FMB8- Revitaliser les bourgs-centres	Aménagement et sécurisation de l'avenue de Mazamet	Commune de Soual	76 053 €		39 731 €	52%	36 322 €	48%																											
	FMB8- Revitaliser les bourgs-centres	Création d'une piste cyclable le long de l'avenue de Mazamet	Commune de Soual	460 830 €		250 791 €	54%																													
	FMB8- Revitaliser les bourgs-centres	Mise en place complémentaire de la vidéo-protection (place du Vieux Marché, Grand Rue, rue Carresse, passerelle et bord de l'Agout)	Commune de Lavaur	42 732 €		21 366 €	50%																													
	FMB8- Revitaliser les bourgs-centres	Mise en place de la vidéo-protection sur 13 secteurs de la commune	Commune de Saix	153 050 €		86 175 €	56%																													
	FMB8- Revitaliser les bourgs-centres	Mise en place de la vidéo-protection sur 6 secteurs de la commune	Commune de Sémaleps	60 633 €		30 317 €	50%																													
FMB9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Aménagement de la place du village	Commune de Jonquières	292 830 €		64 208 €	22%																														
FMB9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Requalification de la rue de Lengoutzy	Commune de Lautrec	367 120 €		128 492 €	35%																														
FMB9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Rénovation de la toiture de la mairie et remplacement des fenêtres du secrétariat	Commune d'Aguts	36 775 €		20 468 €	56%																														
FMB9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Aménagement, mise en accessibilité et mise en conformité de l'ancien presbytère et annexe de la mairie	Commune de Cabanès	68 542 €		20 563 €	30%																														
FMB9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Réaménagement de l'intérieur de la mairie	Commune de Flac	86 654 €		25 732 €	30%																														
FMB9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Extension et mise aux normes PNR de la Mairie	Commune de Labastide-St-SOPHIE	431 902 €		186 219 €	43%																														
FMB9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Rénovation des toitures des bâtiments communaux - phase 2 (chopelle, espace bibliothèque et mairie)	Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur	92 820 €		31 051 €	33%																														
FMB9- Qualifier les cœurs et les entrées de villages	Réhabilitation et rénovation de la mairie : façade ouest (phase 1)	Commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux	100 260 €		20 849 €	21%																														

Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux besoins de la population

